



Adaptation et atténuation en République centrafricaine

Acteurs et processus politiques

Martial Gapia

Youssefa Bele

Adaptation et atténuation en République centrafricaine

Acteurs et processus politiques

Martial Gapia
Université de Yaoundé I

Youssoufa Bele
CIFOR

Document de Travail 100

© 2012 Center for International Forestry Research
Tous droits réservés

Gapia, M. et Bele, Y. 2012 Adaptation et atténuation en République centrafricaine : Acteurs et processus politiques.
Document de travail 100. CIFOR, Bogor, Indonésie.

Photographie de couverture : Martial Gapia
Conflit agriculture-forêt à Mbaïki en République Centrafricaine.

CIFOR
Jl. CIFOR, Situ Gede
Bogor Barat 16115
Indonesia

T +62 (251) 8622-622
F +62 (251) 8622-100
E cifor@cgiar.org

cifor.org

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement celles des institutions dont les auteurs font partie ni des personnes ou institutions ayant financé la publication du présent ouvrage.

Table des matières

Abréviations	v
Avant-propos	vii
Resumé	viii
1 Introduction	1
2 Politique forestière et changement climatique	3
2.1 Le contexte des forêts	3
2.2 Dynamique des politiques forestières	4
2.3 Contexte de la gouvernance des forêts	5
2.4 Contexte général des politiques de changement climatique	6
3 Environnement des politiques REDD+	8
3.1 Facteurs de déforestation	8
3.2 Événements et processus politiques	11
3.3 Acteurs et réseaux impliqués	11
3.4 Processus de consultation et forums multi-acteurs	13
3.5 Options et politiques futures pour REDD+	14
4 Environnement des politiques d'adaptation	18
4.1 Analyse de la vulnérabilité et de l'adaptation	18
4.2 Economie politique des secteurs sensibles	19
4.3 Événements et processus politiques liés à l'adaptation	22
4.4 Acteurs et réseaux impliqués	22
4.5 Options et politiques futures pour l'adaptation	23
5 Risques et opportunités des processus d'adaptation et d'atténuation	25
6 Potentiels pour des synergies entre l'adaptation et l'atténuation	27
7 Conclusion	29
8 Bibliographie	30

Liste des figures et tableaux

Figures

1	Carte de végétation de la république centrafricaine	2
2	Régression du couvert forestier sous l'exploitation minière dans la forêt de Nola en RCA : 2a (gauche), défrichage ; 2b (droit), extraction	9

Tableaux

1	Dynamique de l'occupation du sol à Bangui entre 1986 et 2000	11
2	Thématiques de consultation des acteurs REDD+	13
3	Les options stratégiques retenues dans le R-PP	15
4	Classement final des options prioritaires pour l'adaptation en RCA	23
5	Activités prioritaires pour les projets d'adaptation en RCA	24

Abréviations

AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIVAC	Bureau Veritas, Inspection Valuation Assessment and Control
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CIFOR	Centre international de recherche forestière
CN REDD+	Comité national REDD+
COBAM	Changement climatique et forêts dans le Bassin du Congo : Synergies entre l'adaptation et l'atténuation
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ENAM	Ecole nationale d'administration et de la magistrature
ENERCA	Energie centrafricaine
FCFA	Franc communauté financière africaine
FDFT	Fonds de développement forestier et touristique
FEM	Fonds de l'environnement mondial
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FLEG	Application des réglementations forestières et gouvernance (Forest Law Enforcement and Governance)
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (Forest Law Enforcement, Governance and Trade)
FNE	Fonds national pour l'environnement
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MEDDES	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Economie Sociale
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
MEES	Ministère de l'Education et l'Enseignement supérieur
MEFCPE	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et pêche, chargé de l'Environnement
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et pêche
MEFCPT	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et pêche, et du Tourisme
MEPCI	Ministère de l'Economie du plan et de la Coopération internationale
ONFI	Office national des forêts-international
ONG	Organisation non gouvernementale
PANA	Programme d'action national d'adaptation
PARN	Programme d'aménagement des ressources naturelles
PARPAF	Projet d'appui à la réalisation de plan d'aménagement forestier
PEA	Permis d'exploitation et d'aménagement
PDA	Plan directeur agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PFBC	Partenariat des forêts du Bassin du Congo
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PIB	Produit intérieur brut
RCA	République centrafricaine
RED	Réduction des émissions issues de la déforestation

REDD	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation forestière
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation forestière, la conservation, la gestion durable et l'accroissement des stocks de carbone
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
R-PIN	Note de réflexion sur le plan de préparation (Readiness-Preparation Idea Note)
R-PP	Plan de Préparation (Readiness Preparation Proposal)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USD	Dollar américain
WCMC	World conservation monitoring center
WRI	World resource institute
WWF	Fonds mondial pour la nature

Avant-propos

Le présent rapport s'inscrit dans une série de 5 rapports nationaux sur les profils de différents pays du Bassin du Congo vis-à-vis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Il a été réalisé dans le cadre du projet COBAM, « Changement Climatique et Forêts dans le Bassin du Congo : Synergies entre l'Adaptation et l'Atténuation », initié en 2010 par le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR). L'objectif principal de ce rapport est de présenter l'environnement politique et économique du pays, apportant ainsi aux preneurs de décisions des informations et analyses pour une meilleure conception et mise en œuvre des politiques et des projets d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de carbone dans les forêts, avec des impacts équitables et des co-bénéfices sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des services écosystémiques autres que le carbone, et la protection des modes d'existence et des droits locaux.

Les différents profils nationaux ont été réalisés sur la base d'une méthodologie commune préparée par Charlotte Pavageau. La section sur l'atténuation est

une adaptation de la méthodologie employée dans le cadre de l'étude globale comparative sur la REDD+ (GCS-REDD) développée par le CIFOR¹.

Plusieurs collaborateurs du CIFOR ont participé à la finalisation de ce document. Nous remercions particulièrement Anne Marie Tiani qui, en tant que Coordinatrice du projet COBAM, a supervisé l'ensemble des travaux de recherche ; Félicien Kengoum pour sa relecture attentive ; Bruno Locatelli et Patrice Levang pour leurs commentaires ; Bienvenu Kemanda pour son appui à la collecte des informations. Nous sommes reconnaissants envers l'ensemble des informateurs rencontrés. Nous remercions également Flore Ndong et toute l'équipe de COBAM pour leur assistance et leur aide précieuses.

Nous remercions pour leur soutien la Banque africaine de développement et la Communauté économique des États d'Afrique centrale à travers le Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo.

¹ Brockhaus, M., Di Gregorio M., Wertz-kanounnikoff, S. The context of REDD+. Drivers, agents, and institutions. CIFOR 2010, Unpublished project document.

Resumé

Le présent travail analyse les processus politiques et les perceptions des acteurs relativement à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques en RCA. La revue de la littérature, les interviews avec les experts, la revue de documents politiques et légaux ont été le matériau qui a servi à la construction du travail. Celles-ci ont été analysées au travers des critères d'efficacité, d'efficience, d'équité et des bénéfices associés.

La RCA est partie signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique lors de sa création en 1992. Elle l'a ensuite ratifiée le 8 juin 1995, signifiant ainsi sa volonté de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Peu après le Sommet de Rio, en 1997, la RCA s'est engagée à préparer sa Communication Initiale conformément aux dispositions de l'article 12 de la convention. Les documents issus de cette initiative ont mis en évidence la vulnérabilité de plusieurs secteurs de l'économie, tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, la foresterie et l'agroforesterie, les ressources en eau, la santé et l'énergie. Face à ce constat, des stratégies de réponses pouvant réduire la vulnérabilité de ces secteurs sont proposées pour les différentes régions du pays. Toutefois, les projets relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire sont prioritaires dans la mise en œuvre des projets PANA. Pour ce qui est de l'atténuation, la RCA est partie prenante du Mécanisme de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Son R-Pin (Readiness Plan Idea Note), qui portait sur l'évaluation des potentialités du pays pour la REDD+, a déjà été soumis et validé par le FCPF (Banque mondiale). En août 2011, sa proposition de préparation à la readiness (R-PP) a été validée avec des recommandations.

Néanmoins, la méthode de consultation utilisée dans le cadre de l'élaboration de ces documents fait du Gouvernement le seul catalyseur des processus d'atténuation en RCA, entraînant ainsi une faible

implication de la société civile centrafricaine et des communautés locales. Bien d'autres facteurs limitent l'efficacité, l'équité, l'efficience et même la durabilité du mécanisme de lutte contre les changements climatiques en RCA. On peut citer à cet effet l'insécurité liée à la conquête du pouvoir par l'Etat ; le manque de cadres qualifiés dans le domaine climatique ; la très faible implication budgétaire de l'Etat dans le processus ; l'absence d'un dispositif réglementaire d'aménagement du territoire et d'une coordination inter institutionnelle ; l'omniprésence de la corruption ; la non-cohérence entre les politiques de développement rural ; et enfin, le système proposé pour le partage des revenus REDD+ et la structuration des institutions REDD+ qui place l'Etat en tant que catalyseur dans toutes ces institutions.

A l'instar des autres programmes de développement, ceux relatifs au climat sont méconnus de toutes les classes sociales centrafricaines. Bon nombre d'acteurs se posent encore la question de savoir quand est ce que la RCA est passée de l'adaptation à la REDD+, dans la mesure où c'est cette dernière qui est le plus souvent médiatisée. L'adaptation est même confondue avec la lutte contre la déforestation. Le sujet de l'adaptation aux effets du changement climatique, même dans les médias, a été toujours confondu avec la sensibilisation sur la déforestation. Par ailleurs, le mécanisme d'atténuation reste l'apanage des experts du Gouvernement et intéresse peu les acteurs de la société civile centrafricaine impliqués dans le processus. Beaucoup de Centrafricains ignorent même la signification du sigle REDD+. Toutefois, la mise en œuvre des projets climats proposés doit être effective, car ces projets sont directement liés aux réels problèmes du développement social et économique. D'où la nécessité du renforcement de capacité à tous les niveaux.

Mots clés : Politiques des changements climatiques, processus, acteurs, RCA

1. Introduction

Indépendante depuis le 13 août 1960, la République centrafricaine est située en Afrique centrale au nord de l'équateur entre 2° et 11° de la latitude Nord et entre 14°50' et 27°50' de longitude Est. Elle est entourée par le Soudan, le Soudan du Sud, le Tchad, le Cameroun, le Congo et la République démocratique du Congo (Figure 1). Son territoire couvre une superficie de 623 000 km², dont les 65,23 % sont situés sur la partie Nord-Ouest du Bassin du Congo (Boulvert 1996). La RCA a une topographie généralement uniforme, avec une succession de plateaux entaillés par des vallées fluviales. Elle jouit d'un climat tropical humide. Le Sud-ouest, situé à la lisière septentrionale de la forêt dense, reçoit en moyenne 1600 mm d'eau de pluies par an. Vers le nord, dans la zone des savanes, le pays est moins arrosé avec une moyenne de 800 mm d'eau de pluies par an. Les températures annuelles moyennes sur l'ensemble du pays oscillent entre 23°C au Sud et 27°C au Nord (Kembe 2008). Il y a eu cependant des périodes extrêmement chaudes et des périodes d'inondations imprévues. Ces phénomènes extrêmes, imprévisibles au départ, ont été considérés comme des catastrophes naturelles résultant d'un brusque changement climatique à effet néfaste. La végétation de la forêt équatoriale, particulièrement dense au Sud, abrite les peuples autochtones. Plus au Nord, s'étend la savane boisée aux hautes herbes.

Avec une population estimée à environ 4,3 millions d'habitants en 2010, la RCA avait un taux de croissance démographique annuel projeté de 1,8 % entre 2005 et 2010 (PNUD 2008). Plus de 60 % de la population du pays vit en milieu rural (DSRP 2010). Elle est projetée à environ 5,8 millions et 7,6 millions, respectivement à l'horizon 2025 et 2050 (PNUD 2008). La plus forte concentration de population s'observe dans les zones forestières, avec 29,4 habitants au km² (RGPH 2003).

Bien que le pays soit doté d'un important potentiel naturel (réseau hydrographique dense, massif forestier, ressources minières immenses), il enregistre des indicateurs économiques et sociaux très alarmants (DSRP 2010). Le PIB par habitant est passé d'une moyenne de 280 USD sur la période 1980–1985,

à 260 USD sur la période 1995–2001, et l'indice de développement humain (IDH) a chuté de 5 % entre 1990 et 2003, plaçant ainsi la RCA parmi les cinq derniers pays à l'échelle mondiale. L'indice de niveau d'instruction est de 0,43 %, plaçant le pays très loin derrière les autres pays de l'Afrique Centrale (PNUD 2008). L'indice de pauvreté s'est accru, avec une forte concentration des pauvres en milieu rural (DSRP 2010). La forte concentration de la population centrafricaine en milieu rural (63 %), celle de la population active œuvrant dans le secteur primaire (74 %), la part du secteur primaire dans le PIB (53 %) et la dépendance de plus de 80 % de la population au bois énergie, indiquent à quel point les Centrafricains exercent de fortes pressions sur les ressources naturelles pour leur survie. A cela s'ajoutent les effets du changement climatique qui tendent fortement à infléchir les efforts de développement du pays.

Au regard de cette situation, et conformément aux engagements pris lors de la conférence de Rio en 1992, le pays a pris un train de mesures dont l'une qui portait sur la lutte contre les changements climatiques. A cet effet, la RCA a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) le 15 mars 1995 (MEFCPE 2003). Elle a également ratifié le protocole de Kyoto en 2007. Ces actes ont permis à la RCA de se lancer dans des processus internationaux de lutte contre les changements climatiques qui intègrent à la fois les mesures d'adaptation et d'atténuation, impliquant différentes parties prenantes. Après la soumission de sa communication initiale, le pays a élaboré dans un contexte international son programme d'action national d'adaptation (PANA) aux changements climatiques et sa proposition de préparation à la readiness (R-PP). Le PANA a été soumis en mai 2008. En août 2011, le R-PP a été validé au Panel Consultatif Technique de la Banque mondiale (ACAP 2012²). L'élaboration de ces documents a donné lieu à des discussions, des dispositifs et des processus politiques différents,

2 www.acap.cf/info/

tant sur la démarche nationale qu'internationale. Or, l'efficacité de ces deux processus dépend des possibles synergies entre eux. Dans ce contexte, il est nécessaire de chercher à cerner les relations entre les acteurs, les structures, les processus et le contenu de ces politiques (REDD+ et adaptation) via une analyse de réseaux socio-institutionnels, afin de dégager leurs points de convergence et de divergence.

Le présent rapport tente de décrire l'environnement politique dans lequel les stratégies REDD+ et d'adaptation sont développées en RCA, à travers l'analyse des acteurs, des événements et des processus politiques. Les risques et opportunités de REDD+ y sont identifiés, et les potentiels conflits et synergies entre l'adaptation et l'atténuation mis en évidence.

Les données qui ont été utilisées pour la rédaction de ce rapport proviennent de trois sources d'information :

1. Une lecture synthétique des travaux scientifiques, des rapports administratifs et des documents

officiels relatifs à la question de l'environnement, de la gestion durable des forêts et du changement climatique en République centrafricaine a été le meilleur moyen pour nous, de cerner le contexte politique de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques en RCA. Par ailleurs, des travaux traitant le sujet d'une manière générale ou spécifique dans d'autres pays ont été utiles pour ce travail.

2. Des entretiens semi-directifs faits avec des personnes impliquées dans le processus des changements climatiques nous ont permis de percevoir leur propre vision du processus. A cet effet, les perceptions de certaines populations tant rurales qu'urbaines sur les questions des changements climatiques en RCA ont été recueillies.
3. Enfin, grâce à des ateliers organisés sur la problématique des changements climatiques en RCA, nous avons pu assister directement aux échanges scientifiques et politiques entre les différents acteurs.

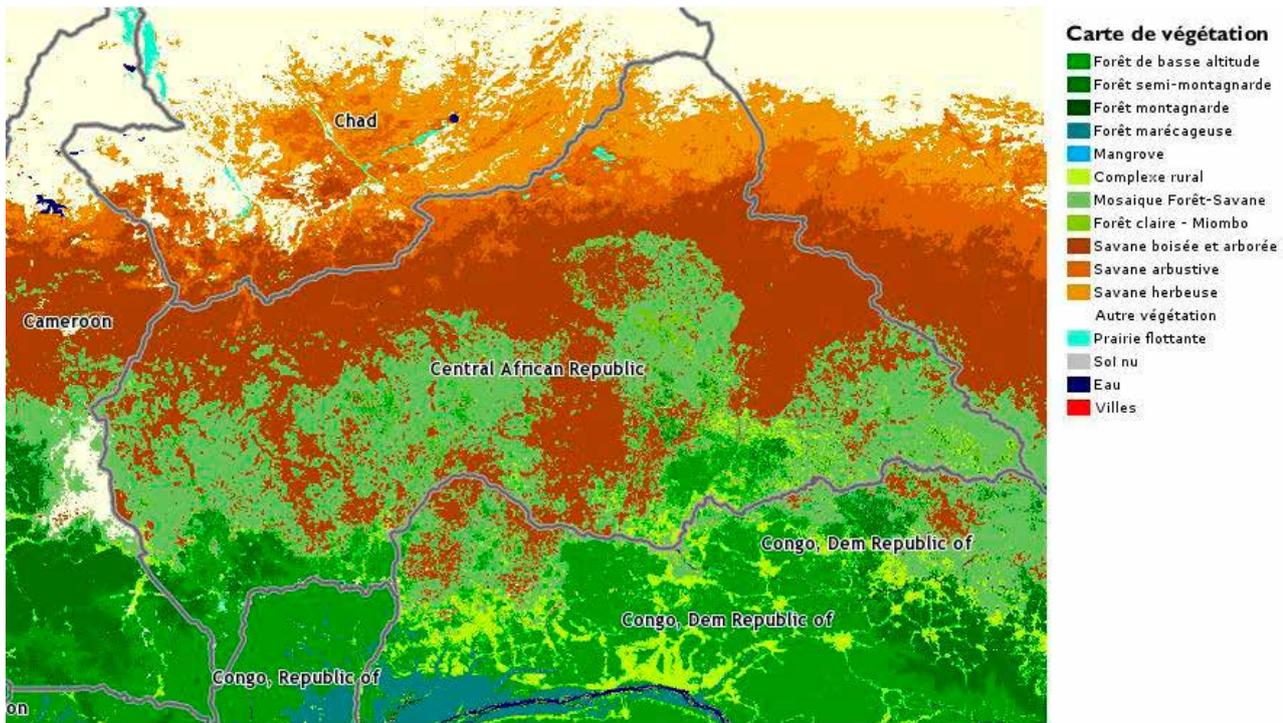


Figure 1. Carte de végétation de la République centrafricaine

Source : Globcover-UCL, GLC2000-JRC, Dakota du Sud compilé par le centre régional de l'OFAC (de Wasseige C., Mfuka C., Defourny P., Mayaux P., Hansen M.)

2. Politique forestière et changement climatique

2.1 Le contexte des forêts

Etendue de la couverture et des ressources forestières

Sur la surface de 623 000 km² que totalise le territoire centrafricain, 283 136 km² (soit 45,6 %) sont occupés par les forêts, avec une prédominance de la forêt ouverte (Billand 2009). La forêt fermée couvre environ 92 500 km², soit 15 % du territoire national (Figure 1). Mayaux et al. (2004) ont plutôt une autre estimation de la couverture forestière de la RCA, qui résulte d'une part, d'une méthode différente d'identification des forêts par satellite, et d'autre part, s'appuie sur une autre typologie forestière que celle de la FAO. Cette estimation indique une couverture forestière en 2000 comprenant 8227 millions d'hectares de forêt dense, 21 395 millions d'hectares de mosaïques forestières, et 24 746 millions d'hectares de zone de brousse ligneuse.

Selon la FAO (2005) citée par Billand (2009), le taux de déforestation en RCA était de 0,1 % pour les périodes 1990–2005. Duveiller et al. (2008) indiquent un taux brut de déforestation, uniquement pour la strate forêt dense, de 0,13 % par an entre 1990 et 2000.

La RCA possède quatre grands domaines floristiques : (1) steppes soudano-sahéliennes, (2) savane boisée du Soudan, (3) régions boisées soudano-guinéennes, et (4) forêts équatoriales denses (WRI et MEFCP 2010). Le pays abrite quelques 3602 espèces végétales dont 2,8 % endémiques (MEFCPE 2000). D'après la WCMC, la RCA dénombrerait environ 1010 espèces connues d'amphibiens, oiseaux, mammifères et reptiles³. La RCA compte un total de 15 aires protégées de catégories UICN I à IV, couvrant une superficie estimée à 17 330 015 ha représentant environ 28 % du territoire national (PFBC 2008).

Importance du secteur forestier

En RCA, les biens et services provenant des écosystèmes forestiers sont vitaux pour plus de 80 %

des populations locales. Ils sont par conséquent d'une importance capitale pour la réduction de la pauvreté, tout en contribuant de manière significative au développement national. Sur le plan économique, le secteur forestier catalyse la croissance nationale. Il représente 40–50 % des exportations nationales en valeurs (Banque mondiale 2010).

Avec près de 4000 employés permanents et plusieurs milliers d'ouvriers temporaires, la foresterie reste le premier secteur d'emplois privés formels en RCA. En 2007, le secteur forestier comptait pour 6,3 % du PIB et sa contribution directe aux revenus fiscaux nationaux était d'environ 208 millions de dollars américains, un peu plus de 10 % du total (Banque mondiale 2010). Sa contribution au PIB est la plus élevée de tous les pays de la sous-région (WRI et MEFCP 2010).

Les forêts de production couvrent une superficie totale de près de 5 000 000 ha. Elles sont exploitées par un nombre limité d'entreprises sur la base des permis d'exploitation, qui couvrent des superficies moyennes de 300 000 ha. La production de bois (grumes et sciages) est estimée pour l'année 2007 à environ 765 000 m³ (WRI et MEFCP 2010). La RCA a engagé, depuis 1996, la réforme de son secteur forestier avec notamment le projet PARPAF, au travers duquel a été élaboré les plans d'aménagement de près de 75 % des permis d'exploitation. De plus, un nouveau code forestier a été adopté par l'assemblée nationale de la RCA en septembre 2008.

En 2009, la consommation nationale de bois énergie en RCA s'élevait à 2,3 millions de tonnes de bois (3,2 millions de m³). A Bangui, la capitale où vit 25 % de la population totale du pays (soit environ 50 % de la population urbaine), et dans ses environs immédiats, la consommation était estimée en 2002 à plus de 430 000 tonnes par an (Drigo 2009), et l'on estime qu'elle a atteint plus de 520 000 tonnes (717 000 m³) en 2010.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont les piliers de l'économie rurale. Ils améliorent non seulement le niveau de vie de la population en

3 <http://www.iucn.org/resources/>

augmentant leurs revenus, mais contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire dans le monde rural. Bien que la filière PFNL soit informelle en RCA, ses revenus ont une importance économique capitale pour les différents acteurs. La plupart des acteurs de la filière chenilles comestibles par exemple, ont un revenu mensuel supérieur à celui des fonctionnaires (N'gasse 2003 ; CECI 2004).

La faune des forêts centrafricaines occupe une place non négligeable dans l'économie du pays. Roulet et al. (2008), cités par la Banque mondiale (2010), ont estimé les revenus de la chasse sportive au cours de la dernière décennie à environ 670 000 USD en moyenne par an. La RCA reçoit entre 100 à 200 chasseurs sportifs par an. Fageot (2000) estimait le nombre des chasseurs informels au niveau national à 147 000 et la consommation annuelle de la viande de brousse à 48 000 tonnes.

En plus, la forêt centrafricaine génère de nombreux services environnementaux, comme le maintien de la fertilité du sol et la régularisation du climat par la séquestration du carbone. Elle est essentielle à la survie et au bien-être de la population centrafricaine, notamment des peuples autochtones, dont le mode de vie et la culture y sont intimement associés.

Afin de mieux intégrer le secteur forestier dans l'économie centrafricaine tout en assurant la conservation de ce patrimoine national, l'Etat s'est fixé trois grands objectifs à long terme, inscrits dans son plan quinquennal 1986–1990 et repris dans sa déclaration de politique sectorielle de 1989. Il s'agit de : (1) préserver l'équilibre naturel du milieu forestier et assurer la pérennité de la forêt par la maîtrise de la gestion et du développement ; (2) assurer la mise en valeur du territoire forestier et l'utilisation rationnelle de ses ressources ; et (3) protéger le patrimoine faunique, principalement en zone de savane afin de la préserver pour les générations futures.

2.2 Dynamique des politiques forestières

Bien avant les indépendances, la RCA se préoccupait déjà de la conservation, de la gestion durable de ses ressources naturelles et de son environnement. Plus tôt à l'époque coloniale, en 1916, la loi relative à la protection de la faune, interdisant la chasse dans les réserves fut promulguée. En 1925, les deux premières réserves de chasse furent créées dans l'Est du pays.

En 1929, un décret était promulgué, prévoyant la mise en place de parcs nationaux et de réserves à la condition de ne pas nuire à l'activité économique des régions où ils seraient créés. Suite à ce décret, vit le jour le premier parc national en 1933. En 1935, une nouvelle catégorie de réserves partielles a été instaurée, autorisant la chasse pendant six mois dans un premier temps, puis l'interdisant totalement en 1939. En 1954, un décret reprécisa la définition de toutes les aires protégées conformément à la Convention de Londres. Le 19 août 1960, une loi fut promulguée portant protection de la nature. Au lendemain de l'Indépendance, la RCA a élaboré plusieurs lois réglementant l'accès, la conservation et l'utilisation des divers éléments de la biodiversité. Par exemple, le 5 février 1961, la RCA a promulgué une loi portant création d'un code forestier (MEDDES 2000). Le 9 novembre 1965, une loi relative au domaine national a été promulguée.

Dans un passé récent, plusieurs textes officiels nationaux concernant la protection de l'environnement ont été promulgués, parmi lesquels :

- Ordonnance N°71.090 du 06 août 1971 réglementant l'exercice de la pêche et de la salubrité des eaux en RCA ;
- Arrêté 284 du 24 mars 1972 qui fixe la maille étirée minimale entre 34 et 40 mm ;
- Ordonnance 74/072 du 28 juin 1974 réglementant le commerce de viande de chasse en RCA ;
- Décret de 1984 portant création d'un office de pêche et commercialisation des poissons ;
- Ordonnance du 30 janvier 1984 portant fermeture de la chasse à l'éléphant en RCA ;
- Ordonnance 84/045 du 02 juillet 1984 relative à la protection de la faune et à la réglementation de la chasse en RCA ;
- Loi 85/025 du 16 août 1985 portant reconnaissance de la pratique de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles en RCA ;
- Loi 90/003 du 9 juin 1990 portant code forestier centrafricain, promulguée en remplacement de l'ancien code forestier de 1962 (Loi n°62/273 du 5 février 1962) ;
- Loi 07/018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement ;
- Loi 62/350 relative à l'organisation de la protection des végétaux en RCA ;
- Loi 65/61 règlementant l'élevage en RCA ;
- Loi 61/208 portant création du Code minier ;

- Loi 08/022 du 17 octobre 2008 portant sur le Code forestier centrafricain ;
- Décret 09/11 du 28 avril 2008 fixant les modalités d'application du Code forestier ;
- Décret 09/118 du 28 avril 2008 fixant les modalités d'Attribution des Permis d'exploitation et d'Aménagement (PEA) ;
- Arrêté 09/021 du 30 avril 2008 fixant les modalités d'application du Code forestier.

Plusieurs lois portant création des aires protégées et textes d'application pour leur gestion rationnelle ont été édictées. Un plan d'affectation des terres, qui propose une répartition en zones principales, a été élaboré: zone agricole, zone forestière, zone cynégétique, etc.

Au niveau international, la RCA est partie prenante dans plusieurs accords, conventions et traités sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles:

- Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- Convention sur la diversité biologique ;
- Convention sur la désertification ;
- Convention de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) relative au patrimoine mondial ;
- Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique ;
- Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) ;
- Accord des pays africains producteurs et exportateurs de bois ;
- Convention du tri-national de la Sangha concernant les aires protégées suivantes: la réserve de Zangha-Sangha en RCA, le parc national Nouabalé-Ndoki au Congo, et la réserve de Lobéké au Cameroun.

Toutefois, les responsabilités du Gouvernement centrafricain envers l'environnement sont centrées sur la gestion des aires protégées et la conservation de la faune sauvage. Entre 1971 et 2006, 14 ordonnances, décrets et arrêtés ont été identifiés pour la faune (Billand 2009). Ces textes portent sur la réglementation de l'usage des armes, sur l'organisation générale de la chasse (pratiques autorisées et interdites, commerce de produits chassés, contrôle), ainsi que sur les dispositions réglementaires pour la chasse touristique (guides, secteurs et domaines, quotas).

Le ministère des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche et de l'Environnement (MEFCPE) a connu plusieurs dénominations antérieures. Le secteur forestier est resté longtemps (de 1946 à 1970) sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage, ce qui lui a été préjudiciable en termes de priorités et de politiques. En illustration, la réforme agraire des années 1970 n'a pas considéré le secteur forestier comme un secteur d'intérêt économique. L'émergence économique du secteur n'a eu lieu qu'avec la parution du Code forestier de 1990, Code qui ne mettait pourtant pas l'accent sur les aspects environnementaux. Le manque de coordination interinstitutionnelle entraîne la faible sauvegarde d'une mémoire institutionnelle. En effet, après les projets, on assiste souvent à une reprise des anciennes pratiques, souvent prédatrices vis-à-vis de l'écosystème forestier (MEE 2011).

2.3 Contexte de la gouvernance des forêts

La stratégie de la gestion forestière en RCA est fondée d'une part, sur l'élaboration et l'application des textes juridiques régissant la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, et d'autre part, repose sur la signature des accords internationaux sur la protection de l'environnement.

Etant donné que le pays ne dispose pas d'un document spécifique de politique forestière, les recommandations ont été formulées lors des états généraux sur les forêts de septembre 2003, autour des axes suivants:

- Meilleure connaissance des ressources forestières du pays ;
- Etablissement des plans d'aménagement des forêts ;
- Meilleure valorisation des ressources forestières ;
- Amélioration de la définition des domaines forestiers permanent et non permanent ;
- Promotion de la foresterie participative.

Ces recommandations ont été prises en compte dans la Loi n°08/022 du 17 octobre 2008 portant sur le Code forestier centrafricain (MEE 2011). Ainsi, le dernier Code forestier centrafricain et ses textes d'application présentent des lignes directrices pour la bonne gestion de la forêt. Parmi celles-ci, on note la conversion des anciens « permis d'exploitation » en PEA (Permis d'Exploitation et d'Aménagement) ; l'élaboration des PEA reposant sur la consultation des

parties prenantes ; l'Étude d'Impact Environnemental (EIE) ; la réalisation d'inventaires d'aménagement ; la fixation de diamètre minimum d'exploitation (DME) ; l'intégration des séries agricoles au sein des PEA ; la création d'un compte d'affectation spécial-développement forestier (CAS-DF) ; etc.

Au-delà du Code forestier, plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement centrafricain. Un comité national chargé de définir une politique de reboisement à grande échelle, et d'identifier les sites à reboiser a été mis en place en juillet 2010, par un Arrêté ministériel (MEE 2011). En plus, la RCA a adopté et participé à la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC. Elle a signé un APV-FLEGT avec l'Union européenne le 21 décembre 2010, et a lancé pour ce faire, un processus de concertation pluri-acteurs qui offre des perspectives prometteuses pour l'élaboration de la stratégie REDD+. Il a été décidé de la présence d'un observateur indépendant dans le processus d'attribution des PEA. Le développement du R-PP devra suivre étroitement la mise en œuvre de l'APV-FLEGT (MEE 2011). Certaines industries forestières ont d'ailleurs déjà entamé la mise en œuvre du FLEGT, et la société IFB a obtenu un certificat d'origine et de légalité des bois (OLB) décerné par le Bureau Veritas.

En 1992, un fonds forestier alimenté par des taxes forestières a été créé, avec pour vocation de contribuer au développement forestier et touristique du pays. En 1999, la RCA met en place un Plan national d'action environnemental (PNAE). Ce document prévoit la participation des communautés locales aux actions de conservation forestière, le développement du reboisement communautaire, la protection des sites prioritaires dits à écologie fragile, l'appui au développement local et la réalisation d'études d'impacts (MEE 2011).

Toutefois, en RCA, il existe une multitude de facteurs pouvant rendre difficile la protection des forêts :

- La RCA ne dispose pas à l'heure actuelle de véritable politique d'aménagement du territoire et surtout, de vision dans ce domaine : loi d'orientation, schéma directeur d'aménagement, observatoire de l'aménagement du territoire (MEE 2011). Or, un plan d'aménagement du territoire facilite la gestion forestière par la planification de l'occupation de l'espace.
- Le ministère en charge de la politique de décentralisation, qui devrait être l'un des piliers

de la gestion des ressources naturelles en RCA, ne dispose pas d'assez de moyens pour réellement exister et jouer un rôle dans la coordination locale de l'aménagement du territoire et la gestion de ses ressources naturelles (MEFCPE 2003).

- L'absence de réforme des politiques agricoles et pastorales en vue d'une meilleure préservation de l'environnement et, en corollaire, les faibles moyens alloués à la conservation et à la gestion des forêts sont des facteurs qui rendent difficile la protection des forêts.
- La loi 07/016 portant création de l'office national de matériel agro-pastoral (ONMAP) et la promotion de la mécanisation agricole risquerait d'entraîner une déforestation plus importante (MEE 2011).
- L'ajustement structurel (PAS) a eu des impacts négatifs sur le secteur forestier et surtout en matière de ressources humaines : un recrutement pour trois départements. En 2010, le ministère en charge des forêts ne disposait que de 57 employés pour un territoire de 623 000 km², avec une population de plus de quatre millions d'habitants. Son budget en 2010 ne représentait que 0,2 % du budget national, soit 865 000 USD (Banque mondiale 2010).

Bien que la RCA ait bénéficié de plusieurs projets relatifs à la bonne gestion des ressources forestières, les politiques restent mal coordonnées. En plus des faiblesses des textes juridiques, celles des institutions étatiques et la corruption qui gangrène le secteur forestier centrafricain sont autant de facteurs qui remettent en cause tous les efforts déployés pour la gestion forestière.

2.4 Contexte général des politiques de changement climatique

La RCA a signé la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) en 1992 et l'a ratifiée en 1995. Elle a également signé et ratifié le Protocole de Kyoto en 2007 et 2008 respectivement. Elle manifestait ainsi sa volonté de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle a également signé et ratifié la convention sur la biodiversité et la convention sur la lutte contre la désertification entre autres. La CCNUCC posait les principes fondamentaux d'une action internationale concertée visant à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à ses impacts. Ses dispositions étaient prévoyantes,

innovatrices et fermement ancrées dans le concept du développement durable (CCNUCC 2006a, b). Peu après le Sommet de Rio, en 1997, la RCA s'est engagée à préparer sa Communication initiale conformément aux dispositions de l'article 12 de la convention. Le document a été élaboré par une équipe d'experts centrafricains, appuyée par le PNUE (MEFCPE 2003). La communication initiale nationale au changement climatique (CINCC) a montré le faible degré d'émission de gaz à effet de serre dû en grande partie aux activités agricoles. Elle a mis en évidence la vulnérabilité des secteurs d'économie tels que l'agriculture, l'élevage et la foresterie. Les stratégies de réponses pouvant réduire la vulnérabilité de ces secteurs économiques sont proposées pour les différentes régions du pays.

En mai 2008, la RCA a soumis son PANA. Ce document présente les résultats d'études de vulnérabilité/adaptation pour les 7 régions du pays, effectuées de 2004 à 2008, et les tendances climatiques récentes, ainsi qu'opère des projections du changement climatique en RCA (MEFCPE 2008a). En plus des secteurs vulnérables identifiés dans le CINCC (l'agriculture, l'élevage et la foresterie), le PANA met en exergue l'agroforesterie, les ressources en eau, la santé et l'énergie comme autant de secteurs vulnérables aux changements climatiques. Dans la mise œuvre de ces projets d'adaptation, la priorité est donnée aux projets agricoles et de sécurité alimentaire. Pour mieux comprendre l'influence de la variabilité du climat, y compris de ses liens avec la dégradation forestière et la diminution de la production forestière et agroforestière, des projets ont été proposés dans le cadre du PANA (Banque mondiale 2010).

Concernant l'atténuation, la RCA, en tant que pays du Bassin du Congo et membre à part entière de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), est consciente des efforts à faire pour éviter les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. A cet effet, elle est partie prenante du Mécanisme de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Cela a permis au Gouvernement de confectionner les deux documents politiques majeurs de préparation nationale à un mécanisme REDD pour recevoir les fonds du FCPF (Banque mondiale). Ainsi, le pays a soumis son R-Pin (Readiness Plan Idea Note) qui avait pour objectif d'évaluer les potentialités du pays pour la REDD+. En août 2011, sa proposition de

préparation à la readiness (R-PP) a été validée avec des recommandations (ACAP 2012). Le document propose la stratégie nationale à mettre en œuvre afin de réduire les émissions de GES.

Au titre de transfert de technologie et de renforcement des capacités, pendant la soumission de sa Communication nationale initiale à la communauté internationale, le Gouvernement centrafricain a présenté ses besoins en renforcement des capacités en matière de lutte contre les changements climatiques, car le pays manque de techniciens, de cadres scientifiques et professionnels dans le domaine environnemental (PNUD 2009a). En effet, dans la mesure où la RCA s'engage dans ce combat pour le bien de l'humanité toute entière, elle a besoin d'un transfert de technologie adapté pour une réponse efficace ; un transfert de technologie qui tient compte des spécificités du pays pour avoir un meilleur accès aux ressources stratégiques liées aux banques de données et à l'information scientifique sous toutes les formes, afin de résoudre les problèmes liés à la déforestation, la fragilisation des écosystèmes, la pollution de l'air, des cours d'eau et l'extinction de certaines espèces animales (MEFCPE 2003). Les acteurs que sont les industriels, les institutions de recherches, les universitaires, les fonctionnaires, les ONG et les associations de défense de l'environnement ont été ciblés par le renforcement de capacités humaines.

Concernant le transfert des ressources financières, les questions (adaptation et atténuation) se présentent comme des défis nouveaux auxquels le pays n'est pas préparé d'un point de vue financier. Dans la mesure où la RCA peine déjà à mobiliser les ressources intérieures et extérieures pour faire face à ses besoins prioritaires tels que restaurer la sécurité, consolider la paix, prévenir les conflits et promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit, la question du changement climatique apparaît dans la politique du Gouvernement centrafricain comme une exigence venue de l'extérieur.

Dans le domaine de la coopération, le Gouvernement a relevé la nécessité de la concertation et de la coopération internationales pour parvenir à une gestion durable coordonnée des ressources transfrontalières. Il préconise pour ce faire l'harmonisation des normes, l'échange des expériences, le transfert des technologies appropriées et l'assistance multisectorielle (MEFCPE 2003).

3. Environnement des politiques REDD+

3.1 Facteurs de déforestation

Plusieurs facteurs directs ou indirects sont responsables de la déforestation en Centrafrique.

L'agriculture sur brûlis : premier facteur de déforestation

Bien que le pays ne dispose pas de statistiques fiables sur les taux de déforestation dus à l'agriculture sur brûlis, de nombreuses études diachroniques sur l'évolution du couvert forestier en RCA ont montré que celui-ci est remplacé par les parcelles agricoles (Ouessebanga 2006 ; Gonda 2008 ; Madou 2008 ; Mokpiedie 2009). Selon le ministère de l'Environnement et de l'Ecologie (MEE 2011), le taux de déforestation au profit de l'agriculture est estimé à 0,40 % par an. Les résultats de l'inventaire forestier du PARN situent actuellement le rythme de déboisement dans la forêt à proximité de Bangui à 2500 ha par an, tandis que Beina (2000) avance un chiffre de 5000 ha par an.

Ces taux de déforestation sont aussi liés aux faiblesses juridiques et politiques (MEE 2011). Koyo (1998) soulignait que *« la cause principale de la déforestation et de la dégradation des forêts d'Afrique Centrale réside essentiellement dans la difficulté qu'éprouvent les décideurs à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de développement rural à la fois cohérentes c'est-à-dire destinées à satisfaire les besoins humains actuels et futurs, et compatibles avec les capacités de production et de régénération des ressources forestières »*. En d'autres termes, l'incohérence des politiques de développement rural et les financements inconséquents qui y sont consacrés maintiennent le statu quo de l'état des forêts en Afrique centrale.

La production de bois-énergie: le second facteur de la déforestation

En RCA, le bois reste la principale source d'énergie pour les ménages centrafricains. Il est utilisé dans le milieu rural à 99 % pour la cuisson et l'éclairage de la cour la nuit, et à environ 8 % pour l'éclairage des cases (Djangala 1997). A Bangui, la capitale politique du pays, le bois est utilisé à plus de 90 % pour la

cuisson par les ménages (Marien 2009). Alors qu'il était obtenu à partir du défrichage des champs ou dans la nature (arbres morts), l'exploitation du bois de chauffe est aujourd'hui une véritable industrie informelle. Tandis que certaines personnes se regroupent en association pour produire le bois de chauffe et le charbon de bois, d'autres mettent à la disposition des jeunes, des tronçonneuses pour la circonstance.

Pour ravitailler les centres urbains de manière régulière, les bois morts ne suffisent plus, les acteurs sont contraints d'abattre quotidiennement les bois verts. La collecte de bois vert étant interdite, bon nombre d'entre eux n'hésitent pas à pratiquer du cerclage, qui consiste à enfoncer des clous chauffés dans le tronc des arbres afin de les faire dépérir (MEDDES 2000). Dès que les feuilles commencent à tomber, les arbres sont abattus à la tronçonneuse à chaîne, découpés, fendus et vendus. Environ 90 pousse-pousse chargés de bois de chauffe ou de charbon de bois rentrent à Bangui tous les jours. Le MEFCE (2003) estime que 500 à 600 tonnes de bois sont apportées par jour par les convoyeurs à Bangui. Les tas de bois de chauffe au bord des grands axes routiers est un indicateur en RCA de la proximité d'un centre urbain. D'après la FAO (2011), 37 500 ha de forêt ont été coupés en 2010 pour satisfaire les besoins en bois de feu de la ville de Bangui. Ce chiffre est projeté à 52 500 ha en 2020. Pour l'ensemble du pays, l'analyse des données publiées chaque année par la FAO montre qu'en 25 ans, le volume de bois de feu et de charbon est 7,45 fois plus élevé que celui du bois industriel (FAO 1976 et 1987). L'UICN (1993) cité par Béina 2000 estime la consommation moyenne de charbon de bois à 20 g par personne par jour et à 1,37 kg pour le bois de feu.

Les arbres sont abattus loin des axes routiers pour échapper au contrôle des agents forestiers. Pour franchir les barrières de contrôle, les petits producteurs ne versent que 100 FCFA soit environ 0,22 USD par pousse-pousse aux agents des Eaux et Forêts. Quant aux grossistes qui utilisent les camions pour le transport, ils montrent parfois leur patente en

guise de laisser-passer. Cependant, l'origine du bois (défrichage, bois morts ou bois abattu) ne fait pas l'objet de contrôle.

L'extraction du diamant : une menace pour les forêts ripicoles et la flore aquatique

De toutes les ressources minières dont regorge la RCA (diamant, or, uranium, fer, cuivre, etc.), seuls le diamant et l'or sont exploités. Ceux-ci sont produits dans le Nord-Est (préfecture de la Haute-Kotto) et dans le Sud-Ouest (préfectures de la Mabéré-Kadéï, Sangha-Mbaéré et Lobaye). La production annuelle est estimée à 500 000 carats de diamants et constitue une source de devises importante pour le pays (Ankogui-Mpoko, 2008a). Cette production contribue pour 51 % aux recettes d'exportation. Il s'agit d'une exploitation principalement artisanale de diamants alluvionnaires.

L'extraction du gravier pour chercher le diamant se fait de deux façons suivant qu'il se trouve dans le lit des cours d'eau ou à l'extérieur. Or, les réglementations en vigueur exigent la création de zones tampons de 200 mètres près des cours d'eau où la végétation reste intacte et où l'exploitation minière est interdite (MEFCPE 2007). Cependant, à l'instar de beaucoup de dispositions légales en RCA, ces réglementations sont peu connues ou ne sont appliquées. Ainsi, pour les gisements se trouvant dans le lit d'un cours d'eau, le procédé consiste à dévier le cours d'eau à l'aide d'un barrage et d'un caniveau de longueur variable, en fonction

de l'importance du gisement et de la main d'œuvre. Par la suite, on dégage la couche de sédiments qui couvre le gravier avant de l'extraire. Pour le gisement hors du lit d'eau, le couvert forestier est enlevé (fig. 2a) avant de creuser la terre pour découvrir le gravier (fig. 2b). L'extraction et le lavage du gravier causent un bouleversement maximal du site (Beina 2000). Les forêts ripicoles et les galeries forestières sont systématiquement détruites. Dans certains cas localisés, l'exploitation minière artisanale a détourné des cours d'eau ou contaminé l'eau, ce qui endommage l'écosystème local (Banque mondiale 2010). Bien que les statistiques manquent, il faut noter que d'importantes surfaces de forêts ripicoles disparaissent chaque année en raison de l'extraction du diamant.

L'exploitation du bois et des PFNL : un facteur indirect de la déforestation

La République centrafricaine a connu la première exploitation industrielle de ses forêts en 1946 (MEDDES 2000). Depuis cette date, plusieurs sociétés d'exploitation se sont succédées sur le territoire centrafricain, notamment dans le Sud-ouest du pays. Aujourd'hui, le pays en compte une douzaine, toute basée au Sud-ouest (WRI et MEFCP 2010). De manière classique, la méthode d'exploitation des sociétés forestières consiste d'abord à la création d'une base-vie située à proximité immédiate ou à l'intérieur de la concession attribuée (Beina 2000). Cette base comporte non seulement un campement destiné à loger l'ensemble du personnel,



Figure 2. Régression du couvert forestier sous l'exploitation minière dans la forêt de Nola en RCA : 2a (gauche), défrichage ; 2b (droit), extraction

mais également des bâtiments et infrastructures indispensables au fonctionnement du chantier et à la présence humaine (Whitmore 1984 ; Catinot 1997 (cités par Beina 2000)). Ces dispositifs attirent d'autres personnes à s'installer à proximité du campement pour des raisons économiques (commerce, agriculture, pêche, chasse, recherche du travail). Par exemple, l'installation de la société forestière SEFCA en 1993 dans le village Mambélé, localité située au Sud-ouest du pays dans la préfecture de Sangha-Mbaéré, a fait passer l'effectif de la population de 100 à plus de 3600 habitants (enquête de terrain 2011). La survie de ces populations dépend sans doute de l'exploitation des ressources forestières à des fins multiples. L'exploitation industrielle des forêts a facilité à cet effet, la mise en place des cultures et l'exercice des autres actions anthropiques dans la localité.

Les statistiques en RCA ne montrent pas clairement la part de l'exploitation des produits forestiers ligneux dans la déforestation à travers la création du campement, celle des réseaux de routes et pistes ainsi que des clairières d'abattage. Cependant, certains travaux (Whitmore 1984 ; Catinot 1997 (cités par Beina 2000)) ont montré que la création des réseaux de pistes d'exploitation forestière, l'abattage des arbres et le débardage des grumes conduisent à la destruction de 50 % des arbres présents sur le site avant l'opération (ouverture de pistes et abandon de branches). Selon PARN (1998), l'exploitation industrielle du bois en Centrafrique perturbe la forêt primaire à raison de 19 400 ha l'an. Au rythme d'exploitation actuelle, le patrimoine forestier sera complètement perturbé avant l'an 2100. Une forte proportion de ces perturbations est mise à la charge des sociétés forestières qui ne respectent pas les règles et textes relatifs à l'exploitation industrielle du bois en RCA.

La gouvernance forestière : facteur indirect de la déforestation

Malgré l'amélioration de la gouvernance forestière avec les nouvelles dispositions du Code forestier centrafricain, les fraudes gangrènent encore ce secteur (MEE 2011). Celles-ci remettent en cause la gestion durable des ressources naturelles en RCA. En effet, plusieurs comportements frauduleux sont notés, venant de la part de certains exploitants forestiers. Les infractions aux cahiers des charges des PEA sont diverses : pas de définition des séries

agricoles, exploitation hors des limites des assiettes de coupe voire des PEA, dépassement des volumes exploitables fixés, retour sur la même assiette de coupe, etc. (MEE 2011). Selon cette même source, les déclarations d'exportation sont parfois sous-évaluées, afin de payer moins de taxes d'exportation. L'application des lois et règlements régissant le secteur est faible et mal contrôlée. De nombreux fonctionnaires des Eaux et Forêts facilitent la fraude dans les chantiers d'exploitation forestière, en fournissant des rapports inventés à leur hiérarchie. Par ailleurs, on note une faible implication des populations locales dans les enjeux forestiers et environnementaux. Par exemple, elles n'étaient pas impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des PEA, malgré que les textes législatifs prévoient cette implication (Banque mondiale 2010). Quant à la société civile, elle manque souvent de moyens pour mener des actions de terrain. Elle est peu connue au niveau international et manque parfois de capacités techniques et ou de négociation avec l'Etat. Toutes ces faiblesses contribuent à une mauvaise gestion de la forêt centrafricaine.

L'extrême pauvreté et la croissance démographique : facteurs indirect de déforestation

La RCA a un taux de croissance démographique moyen annuel de 2,5 % (RGPH 2003). Dans les centres urbains, le taux d'accroissement annuel de la ville de Bangui par exemple est de 3,88, avec une croissance spatiale de 328 % entre 1986 et 2000 (Ouessebanga 2006). Cette croissance démographique urbaine s'explique par l'exode rural dû à la paupérisation et à l'insécurité dans les zones intérieures. Or, le taux de croissance économique au cours des 20 dernières années est estimé à 0,4 % (PNUD 2008). Ce manque de performance économique traduit une pauvreté généralisée. Associée avec la croissance démographique, la pauvreté conduit les Centrafricains à des pratiques de gestion et d'exploitation des ressources naturelles qui exercent des pressions croissantes sur les écosystèmes, entraînant ainsi une perte de plus en plus importante de la biodiversité. Les travaux de Ouessebanga (2006) montrent le niveau d'évolution de l'occupation du sol à Bangui entre 1986 et 2000 (Tableau 1).

Cette dynamique révèle non seulement l'extension de la ville de Bangui, mais aussi la pression démographique sur les écosystèmes et la biodiversité.

Tableau 1. Dynamique de l'occupation du sol à Bangui entre 1986 et 2000

Natures d'occupation	1986		2000	
	Superficie en km ²	Pourcentage	Superficie en km ²	Pourcentage
Forêt dense humide	2217,52	26,78	171,99	21,18
Savane arborée/arbustive	230,62	28,40	215,66	26,55
Savane herbeuse	198,73	24,47	255,47	31,46
Sols nus et le bâti	148,62	18,30	152,36	18,76

Source : Ouessebanga, 2006

Le recul du couvert forestier autour des autres centres urbains et ruraux est d'environ 500 mètres par an (PARN 1994 (cité par Béina 2000)).

3.2 Événements et processus politiques

La République centrafricaine a préparé et soumis sa Communication Nationale Initiale en juin 2003. Sa Note Idée de Préparation à la REDD (R-PIN) a été adoptée par la Banque mondiale en décembre 2008, après deux rejets. Par la suite, le pays a signé l'accord de participation avec le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF). Entre août 2010 et janvier 2011, une série d'ateliers (dix ateliers au total) relatifs à l'élaboration de Proposition de Préparation à la Readiness (R-PP) a été organisée par la coordination technique REDD+, avec l'appui financier et logistique du WWF-RCA et l'appui technique d'une équipe formée de cinq experts nationaux en charge de la rédaction du R-PP. Ces dix ateliers ont permis de recueillir les vues d'un maximum de parties prenantes, notamment les acteurs de la société civile, ceux du secteur privé, les représentants des administrations, les élus du peuple, les chercheurs et enseignants, ainsi que les bailleurs de fonds et partenaires au développement, afin d'assurer leur engagement à la stratégie nationale REDD+ et de préciser le contenu du R-PP (MEE 2011).

Le 12 janvier 2011, le R-PP a été validé sous la présidence du Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie, avec deux principales recommandations, à savoir : le renforcement de capacités des cadres centrafricains sur la REDD+ et l'intégration dans les statuts du fonds national pour l'environnement (FNE) des crédits carbone comme nouvelle source potentielle de revenu (MEE 2011). Le plan de préparation à la REDD+ a été soumis le même mois (15 janvier) de sa validation nationale au (FPCF),

géré par la Banque mondiale. Le document a été discuté au cours d'une réunion du comité des participants du FPCF au Vietnam. Après l'étude du document par le panel technique consultatif qui est l'organe technique du FPCF, quatre thématiques sur huit n'ont pas répondu aux normes selon la société civile centrafricaine. Cela a valu le rejet du document qui a été corrigé et soumis de nouveau le 01 août 2011. Cette dernière version a été discutée pendant la deuxième réunion du Comité des Participants, qui avait lieu du 17 au 19 octobre 2011 à Berlin en Allemagne. Les consultations continueront entre 2011 et 2013 pendant la mise en œuvre du R-PP, en vue d'intégrer dans la stratégie de la REDD+ le maximum des préoccupations des différentes parties prenantes (MEE 2011).

3.3 Acteurs et réseaux impliqués

Institutions et organisations nationales

L'administration et la gestion des ressources forestières sont confiées au ministère des Eaux, Forêts, Chasse et pêche. Mais compte tenu de l'importance et de la complexité du secteur forestier, plusieurs autres institutions de l'Etat interviennent également dans ce secteur:

- La Chambre d'agriculture, d'élevage, des eaux, forêts, chasse et pêches travaille avec le secteur privé et joue un rôle de conseiller en matière de gestion des ressources forestières auprès du ministère chargé des forêts.
- Le Compte d'affectation spéciale-développement forestier et touristique (CAS-DFT) pour le financement des activités forestières nationales.
- Le ministère du Commerce et de l'Industrie qui, en concertation avec le ministère chargé des forêts, fixe le prix des produits forestiers ligneux et surtout les valeurs mercatoriales.

4.3 Événements et processus politiques liés à l'adaptation

Déjà, dans les années 1970, la RCA enregistrait des baisses très sensibles de la pluviométrie et durant la période de 1982 à 1984, elle a été victime d'une grande sécheresse. Ces événements ont poussé le Gouvernement à engager une vaste campagne de sensibilisation sur les conséquences de la déforestation et les feux de brousse utilisés comme moyen de chasser les rats. La question d'adaptation aux aléas climatiques serait apparue dans la politique nationale pendant les années 1990, avec les préparatifs relatifs à l'élaboration de la première communication initiale. Elle prend de l'ampleur à partir de la rédaction de Programme d'actions national d'adaptation (PANA) au changement climatique. Ce document a été validé publiquement et soumis en mai 2008, au Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Suite à l'acceptation du document, la RCA devient éligible au fonds des pays les moins avancés (PMA), d'un montant d'environ 4 millions \$US géré par le FEM (PNUD 2009b).

Depuis cette date, le pays s'est lancé dans un processus de mobilisation des ressources, en vue de la mise en œuvre des dix (10) projets d'adaptation proposés dans le document. Le bureau PNUD à Bangui a été choisi par le Gouvernement centrafricain comme agent d'exécution de ces fonds. En juillet 2011, la RCA a lancé la rédaction des documents projets (RDP). Avec l'assistance du bureau PNUD à Bangui et celle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le ministère de l'Environnement et de l'Écologie est entrain de préparer la mise en œuvre du projet « *Intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Secteur de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire en République Centrafricaine* », qui est la première priorité du PANA. Le FEM se propose de mettre en œuvre, au courant de l'année 2012, un projet visant à cartographier la vulnérabilité des communautés et des secteurs sensibles au changement climatique, afin de bien planifier l'exécution des projets retenus dans le PANA. Selon l'Assistant du point focal changement climatique en RCA, le non financement des projets définis dans le PANA est le véritable obstacle au processus d'adaptation en RCA.

4.4 Acteurs et réseaux impliqués

En RCA, le Gouvernement reste le principal acteur national, voire l'unique acteur dans le processus d'adaptation aux changements climatiques, avec un réseau interministériel où le chef de file est le ministère de l'Environnement et de l'Écologie. Dans un tel processus, l'implication des élus du peuple, de la société civile, des chercheurs et des communautés locales se fait au travers des consultations lors des réunions ou ateliers. Or, spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du PANA, qui reste d'ailleurs le seul et véritable document sur l'adaptation en RCA, cette méthode n'a pas permis à ces autres groupes d'acteurs d'influer sur le processus. En effet, les dernières décisions étaient prises par l'équipe nationale PANA, constituée uniquement des experts venus des ministères concernés par la question d'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, l'analyse des acteurs impliqués dans le processus d'adaptation en RCA montre une connaissance bien limitée, des décideurs politiques et des élus, des questions liées à l'adaptation aux changements climatiques. Plusieurs modes opératoires peuvent être suivis pour améliorer la sensibilisation des décideurs :

- La présentation des connaissances actuelles sur la sensibilité du territoire aux aléas climatiques, basée sur l'observation des événements passés (impacts des épisodes de sécheresse récents sur les activités agricoles et sur la gestion de l'eau ; conséquences des phénomènes climatiques extrêmes comme les inondations, les tempêtes, les incendies, etc.) ;
- La présentation d'une réflexion sur les coûts de l'inaction, inspirée des rapports nationaux sur les coûts des événements climatiques et sur l'évolution des scénarios climatiques ;
- La présentation de travaux de réflexion sur l'adaptation engagés par les communautés ;
- L'intégration de la collectivité dans un programme de recherche sur les problématiques d'adaptation à l'échelle territoriale ;
- L'organisation d'une exposition 'Grand public' sur les enjeux locaux d'adaptation au changement climatique, qui pourra créer une interrogation des citoyens sur l'action de la collectivité face au changement climatique.

Tableau 2. Thématiques de consultation des acteurs REDD+

Acteurs	Objets de consultation
Société civile	Facteurs de déforestation et dégradation ; Accès aux ressources naturelles ; Implication dans le processus REDD+ ; Opportunités et enjeux de la REDD+ dans la lutte contre la pauvreté.
Secteur privé	Facteurs de déforestation et dégradation ; Lien entre REDD et modes de production durables ; Implication dans le processus REDD+.
Représentants de l'administration	Facteurs de déforestation liés à la faiblesse des services de l'Etat ; Meilleure façon de conduire la stratégie REDD+.
Elus de l'Assemblée Nationale	Information sur les enjeux REDD+ ; Options législatives afin d'accélérer la définition et la mise en œuvre de la stratégie REDD+ ;
Chercheurs	Facteurs de déforestation et de dégradation ; Renforcement de capacités ; Aspects techniques de la REDD+ ;
Bailleurs	Information sur l'évolution des préparatifs de la REDD+ ; Identification des appuis financiers.

Source : R-PP, version du 01 août 2011

3.4 Processus de consultation et forums multi-acteurs

Dans le cadre du processus REDD+ en RCA, le Gouvernement a mené des consultations pendant la préparation du R-PP, et a prévu d'en faire autant pendant la mise en œuvre du R-PP. Cette activité visait à informer et à sensibiliser sur le processus REDD+ d'une part, et à recueillir les avis de toutes les parties prenantes au développement sur leur engagement dans les stratégies de la REDD+ d'autre part (MEE 2011). Pendant les consultations relatives à l'élaboration du R-PP, six groupes ont été consultés à travers les entretiens et les ateliers. Ce sont : les acteurs de la société civile, constitués des communautés locales, des ONG internationales et locales, des associations, des organes de presse, des syndicats, etc ; les acteurs du secteur privé notamment les exploitants forestiers, les commerçants des produits forestiers ligneux et non ligneux et les transporteurs ; les représentants de l'administration, les députés, les chercheurs et les bailleurs de fonds œuvrant dans le domaine du développement. Chaque groupe a été entretenu sur les points résumés dans le Tableau 2.

D'après MEE (2011), près de 100 personnes ont été consultées à titre individuel et leurs avis ont

été pris en compte dans l'élaboration du R-PP. Toutefois, d'après les enquêtes menées auprès des acteurs centrafricains dans le cadre de la rédaction de ce document, le contenu des documents traitant spécifiquement du changement climatique, tels que la communication initiale à la CCNUCC, le PANA, le R-PP, est moins connu du public centrafricain. Toutefois, cette situation n'est pas exceptionnelle au secteur de l'environnement, mais concerne également les autres documents régissant les politiques de développement en RCA. Le Gouvernement est le seul acteur véritablement impliqué dans l'élaboration de ces documents, l'Organisation de la société civile en étant largement écartée. D'après le point focal REDD+ partie civile, « *la société civile s'efforce de s'impliquer dans le processus REDD+ en RCA, où le Gouvernement est le seul catalyseur* ». Les membres de la société civile ont d'ailleurs déclaré publiquement les insuffisances du R-PP, en déplorant particulièrement le fait qu' « *aucune consultation spécifique aux peuples autochtones n'ait été organisée durant toute la phase d'élaboration du R-PP, pourtant ceux-ci sont des parties prenantes de premier ordre à ce processus* ». Ces acteurs ont qualifié les réunions de consultations comme des réunions de partage d'information car disent-ils « *ce n'est pas au cours d'un atelier d'un jour que l'on pourra comprendre le*

mécanisme REDD+ et donner son point de vue sur sa mise en œuvre ». De même, ils ont souligné que seules les suggestions allant en droite ligne avec les intérêts du Gouvernement étaient prises en compte par les experts en charge de la rédaction du document. Donc, pour ces acteurs, le PANA et le R-PP ont été l'œuvre de la réflexion des experts en charge de leur élaboration et non des documents issus d'une consultation à tous les niveaux (communautés locales, société civile et privée, administrations, chercheurs, etc.).

Par ailleurs, la société civile a noté que l'affectation de la quasi-totalité du massif forestier du sud-ouest de la RCA aux exploitations industrielles du bois constitue un enjeu de taille pour les communautés locales et autochtones de cette zone, au regard de certains dispositifs de la REDD+. Il en est ainsi du marché de carbone, dont le risque est qu'il profite plus aux exploitants forestiers qu'aux communautés locales et autochtones. Ils ont en outre déploré le manque de cohérence entre la stratégie des processus d'application des réglementations forestières, de la gouvernance et du commerce du bois et la stratégie REDD+ qui a tendance à nuire à une bonne compréhension de la stratégie nationale pour le secteur forestier. En plus, les acteurs de la société civile ont sollicité la révision du droit foncier en RCA, en vue de garantir aux communautés locales et autochtones un droit d'usage et de propriété sur la forêt et de jouir des bénéfices de la REDD+.

3.5 Options et politiques futures pour REDD+

En RCA, le cadre institutionnel de gestion de la préparation à la REDD+ est composé de trois organes: (i) le Comité national REDD+ (CNREDD+), (ii) les Comités inter-préfectoraux REDD+ (CIP-REDD+) et (iii) la Coordination technique REDD+ (CT-REDD+). La vision du pays dans le cadre de mise en œuvre de la REDD+ consiste à atteindre les objectifs fixés, élaborer une loi REDD+, et mener une étude spécifique qui envisagera deux options possibles : (i) considérer que le carbone séquestré/évité est du domaine public et fait partie du patrimoine de l'Etat, seul acteur à même de réaliser des transactions sur les crédits, ou (ii) considérer que le crédit atteste de la réalisation d'une action et est susceptible d'appropriation privée. En plus, la RCA envisage utiliser le Fonds national pour l'environnement (FNE) pour gérer les

financements internationaux et nationaux, publics et privés en créant un guichet REDD+ (MEE 2011).

Les types d'activités REDD+

En RCA, les activités stratégiques REDD+ sont consignées dans le document R-PP. Le Tableau 3 résume les grandes options stratégiques retenues dans le R-PP.

Les activités ont été identifiées au regard des priorités nationales de développement durable, et focalisées davantage sur les zones à plus fort risque de déforestation et de dégradation. Le budget total de la mise en œuvre du R-PP prévue de décembre 2011 à juin 2014 s'élève à 5608 kUSD, dont 43 % (2400 kUSD) seront alloués à la mise en place de projets pilotes qui conduiront à des options stratégiques à l'échelle du pays (MEE 2011). Le FCPF financera près des 2/3 (3500 kUSD) de ce budget et le Gouvernement centrafricain, les 4 % (200 kUSD). Certains bailleurs, tels que l'UN-REDD et l'Agence française de développement, seront contactés à cet effet.

Le financement durable de la REDD+

Le Gouvernement estime que l'élaboration du cadre institutionnel et la mise en œuvre des activités prévues par la stratégie REDD+ devraient être financées par des sources nationales et internationales, publiques et privées, en tenant compte du fait que les besoins en financement vont nécessairement évoluer dans le temps, au fur et à mesure du renforcement des capacités institutionnelles et de l'approfondissement de la mise en œuvre. Par ailleurs, le pays envisage de recourir au marché carbone, si cela permet de créer les incitations positives pour impliquer des acteurs publics et privés dans des activités REDD+, et garantir leur exécution de manière durable. Plus généralement, la RCA veut utiliser les financements, quelles que soient leurs sources, de manière responsable, efficace, transparente et équitable (MEE 2011). A cet effet, pour valoriser financièrement ses efforts en matière de REDD+, le pays propose de clarifier la nature juridique des actifs carbone et d'identifier les personnes qui pourraient en revendiquer la propriété, afin de sécuriser la réalisation de transactions en réponse à une demande qui pourrait émaner d'acteurs tant gouvernementaux que privés, y compris sur le marché volontaire (MEE 2011).

Tableau 3. Les options stratégiques retenues dans le R-PP

No.	Option stratégique	Sous-option stratégique
1	Compléter le dispositif de zonage du territoire	Zoner l'ensemble du territoire Cartographier de nouveau et renforcer les aires protégées
2	Améliorer les technologies et rendements agro-silvo-pastoraux	Rendre plus durables les itinéraires pastoraux et agricoles Promouvoir des technologies efficaces d'exploitation et de transformation du bois
3	Promouvoir la gestion durable des forêts	Promouvoir l'aménagement forestier légal et durable Promouvoir les reboisements Opérationnaliser le concept de foresterie communautaire Impliquer les populations dans la gestion forestière durable
4	Renforcer les institutions et la gouvernance	Développer une Stratégie énergie domestique Développer l'IEC sur REDD+ à destination du public Appuyer financièrement, matériellement et technologiquement les administrations Renforcer les capacités des ONG locales en matière de gestion durable des ressources forestières, de plaidoyer et de contrôle

Source : R-PP, version du 01 août 2011

Quelques options possibles pour la REDD+

Pour la mise en œuvre de la REDD+, le Gouvernement centrafricain propose d'initier une approche intégrée, participative, effective et efficace, impliquant entièrement et de façon pérenne tous les acteurs concernés par la question REDD+. Cependant le pays doit entreprendre un certain nombre de réformes législatives et réglementaires pour améliorer le cadre législatif existant, qui recèle certaines faiblesses, notamment sur les aspects concernant le foncier, la forêt, l'environnement, l'agriculture, l'aménagement du territoire et plus généralement la gouvernance (MEE 2011). La RCA envisage d'utiliser le FNE pour gérer les financements internationaux et nationaux, publics et privés et inciter les investissements étrangers en créant un guichet REDD+. Il est entendu que les recettes provenant des activités REDD+ seront distribuées, après déduction de la part de l'Etat. Les entités privées (sociétés forestières, propriétaires privés) pourront recevoir directement des fonds, sur présentation du titre attribué préalablement justifiant leur implication dans la mise en œuvre des activités REDD+ (MEE 2011). Les collectivités territoriales ne pourront prétendre à leur part, qui

correspond au niveau de leur implication, que sur présentation d'un programme d'activités approuvés par le CN REDD+. Quant aux communautés locales et peuples autochtones, leur part sera distribuée à travers le financement des projets de développement qui facilitent ou concourent à la mise en œuvre des activités REDD+ (MEE 2011). Ces modalités pour la distribution équitable des financements REDD+ ne font pas l'unanimité entre la partie civile centrafricaine et le gouvernement. Les modalités de calcul des pourcentages de chaque partie prenante ne sont pas claires.

Par ailleurs, le Gouvernement a prévu de procéder à une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) dès le démarrage de la mise en œuvre du R-PP, afin de mettre en évidence les impacts (bénéfiques ou néfastes) de la mise en œuvre des stratégies REDD+ sur la vie des Centrafricains et sur leur environnement. Selon le R-PP, l'EESS s'appuiera sur le cadre législatif national et fonctionnel existant en la matière. A cet effet, le Gouvernement mettra en place un cadre de gestion environnemental et social (CGES) qui permettra d'amoindrir les possibles impacts négatifs

et de maximiser les co-bénéfices. Pour mettre en œuvre l'EESS et le CGES, les Traités et Conventions pertinents ratifiés par le pays (Convention 169 de l'Organisation internationale du travail et l'Accord volontaire de partenariat du processus d'application des réglementations forestières, de la gouvernance et du commerce du bois) serviront d'appui. De même serviront les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, relatives à l'évaluation environnementale, aux habitats naturels, à l'héritage culturel, aux populations autochtones et aux forêts.

En outre, le pays développera un niveau de référence pour la déforestation, la dégradation forestière, la conservation, la gestion forestière durable et l'augmentation des stocks de carbone. Or, selon le R-PP, le développement du niveau de référence est confronté à un problème de disponibilité de données. Peu de données statistiques existent sur les taux de recul du couvert forestier dans le pays. Un diagnostic des émissions historiques dues à la déforestation sont inexistantes (MEFCPE 2003). Les stocks de carbone forestier ne sont pas non plus très bien connus, selon cette même source. Enfin, les capacités de comptabilisation aux formats recommandés par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont faibles, car l'exercice a été peu pratiqué en RCA (MEE 2011). La collecte de ces données demande donc un investissement humain et logistique. Selon la R-PP, afin de pallier le manque de données et pouvoir, pour autant, élaborer un niveau de référence crédible, il est proposé de procéder à deux niveaux :

- Elaborer quatre niveaux de référence sous-nationaux à partir de données ad hoc (correspondant aux facteurs de pression locaux sur les forêts), et avec des modèles simples, afin de pouvoir agréger ces niveaux pour obtenir un niveau national (approche ascendante « *bottom-up* »).
- Essayer autant que possible de désagréger les résultats du modèle régional CongoBIOM créé par l'Institut international d'analyse des systèmes appliqués (IIASA) à l'échelle du pays (approche « *top-down* »).

La comparaison de ces deux approches permettra de définir avec les experts internationaux un niveau de référence national.

Enfin, le Gouvernement propose de renforcer les capacités humaines et logistiques des institutions en charge des inventaires forestiers, afin de pouvoir obtenir des données complètes sur les stocks de biomasse à l'échelle du pays. Cet exercice concernera aussi la collecte des données sur les changements d'affectation des terres. Un système de suivi interne et de contrôle externe de la qualité des inventaires sera mis en place.

Les réformes politiques et institutions

L'analyse du R-PP atteste que le Gouvernement centrafricain est dans le besoin en termes de réformes législatives et réglementaires pour améliorer le cadre existant, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le mécanisme REDD+. Les textes juridiques régissant de manière générale le secteur forestier en RCA et les institutions en charge de questions d'environnement présentent des incohérences et des insuffisances pouvant remettre en cause le processus REDD+ (MEE 2011).

Les politiques futures

Le droit à la propriété foncière reste l'apanage d'une catégorie de citoyens centrafricains, disposant des moyens financiers appropriés pour que la terre leur soit attribuée par l'Etat. Nombreux sont les Centrafricains qui, compte tenu du taux élevé des frais et taxes pour l'obtention d'un titre foncier, environ 400 000 FCFA (environ 900 USD), ont recours au droit coutumier pour occuper les terres sans titre foncier (Ouessebanga 2006). Il y a cependant un laxisme caractérisé de l'acteur étatique face à cette pratique informelle. A cet effet, un projet de loi agropastorale et des textes juridiques facilitant la reconnaissance des droits fonciers coutumiers pour l'attribution d'un titre de propriété sont en discussion depuis deux ans. Le code agropastoral retiendrait trois modes d'accès à la terre et aux ressources naturelles, notamment le mode coutumier et informel, le mode moderne et formel et le mode mixte. Dans le mode traditionnel et informel, les communautés villageoises accèdent à la terre et aux ressources naturelles selon des règles coutumières établies localement, sans titre de propriété (MEE 2011).

Par ailleurs, si dans le domaine forestier permanent, le pays s'est engagé dans une politique de gestion

forestière durable et socialement responsable, on note une faiblesse juridique dans le domaine forestier non permanent, en particulier dans les forêts communautaires où le Code forestier n'est pas opérationnel. Ainsi, des textes d'application doivent être adoptés et des efforts spécifiques doivent être portés sur le domaine forestier non permanent, de même que doit être régularisée l'exploitation forestière artisanale informelle et illégale autour des grandes villes et dans les zones concédées (MEE 2011). Pour une meilleure application des textes juridiques, les capacités doivent être renforcées à tous les niveaux.

Concernant le droit en termes d'aménagement du territoire, il est impérieux de renforcer le Code foncier de 1964, car à l'heure actuelle en milieu rural centrafricain, les politiques agricoles, pastorales, forestières, minières et la construction des infrastructures ne sont pas élaborées de façon concertée et manquent parfois de cohérence (MEE 2011). Même dans les centres urbains, le plan d'aménagement est parfois mis en place après l'installation de la population (Ouessebanga 2006). Il est donc nécessaire de faire face à cette faiblesse juridique pour la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+. Le droit de l'environnement, bien que le DSRP deuxième génération compte l'intégrer dans tous ses piliers contrairement à celui de 2007 à 2010 qui n'a pas pris en compte la question environnementale, présente quelques points faibles qui méritent une résolution (MEE 2011). Par exemple, les institutions publiques et privées ayant en charge l'enseignement, la recherche ou la communication en matière d'environnement ne sont pas encore suffisamment outillées. Or, l'Etat est censé garantir à l'ensemble des citoyens le droit à une éducation environnementale. Enfin, le droit en matière de décentralisation de la fiscalité forestière a tendance à pénaliser les communautés locales, car celles-ci ont des difficultés à élaborer les programmes d'utilisation de leurs fonds logés à la banque centrale sur instruction présidentielle (Banque mondiale 2010). Pour faciliter le décaissement, les collectivités locales sont dans le besoin d'une formation et d'une assistance en matière d'élaboration des projets de développement, condition *sine qua non* pour accéder aux fonds issus de la fiscalité forestière.

Les institutions potentielles à mettre en place

Pour le fonctionnement du mécanisme REDD+, le R-PP a prévu la mise en place d'un cadre institutionnel de gestion de la préparation à la REDD+, composé de quatre organes, notamment, du Comité national REDD+, du Conseil interministériel REDD+, des Comités inter-préfectoraux REDD+ et de la Coordination technique REDD+ (MEE 2011). Selon le R-PP, le Comité national REDD+ est l'organe suprême qui sera chargé de piloter l'ensemble de la stratégie nationale REDD+, sous la supervision du Premier ministre. Les Comités inter-préfectoraux assureront la mise en œuvre du programme REDD+ au niveau déconcentré, et communiqueront au comité technique des propositions issues de leurs zones. Enfin, le Comité technique sera chargé de mettre en œuvre le R-PP, sous la tutelle du Comité national. Le coordinateur national REDD+ et le point focal de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) dirigent le secrétariat du Comité technique. Ces nouvelles institutions seront désignées et installées par voie de décret présidentiel (MEE 2011).

Par ailleurs, il est également envisagé de mettre en place des institutions ou des mécanismes spécifiques. Ainsi, afin de répertorier toutes les activités nationales REDD+, pour pouvoir mesurer, notifier et vérifier leurs résultats en terme de réduction d'émission de GES et d'impacts sociaux et environnementaux, et enregistrer les demandes et offres de financement, un registre national REDD+ sera initié. Un centre d'échange REDD+ RCA sera mis en place dans le but de mettre à la disposition du public et des financeurs et investisseurs internationaux, toutes les informations utiles sur la REDD+ en RCA, selon cette même source. Enfin, le pays se propose d'acquiescer une Loi REDD+ afin de renforcer d'une part, la cohérence des politiques publiques en introduisant des amendements aux lois et règlements existants (Code des domaines, Code forestier, Code de l'environnement, projet de Code agropastoral, etc.) dont les lacunes ont été identifiées, et d'autre part, de fixer les modalités de mise en œuvre nationale de la stratégies REDD+, dans le respect des engagements internationaux de la RCA, via notamment la détermination des modes de financement des activités et de redistribution des bénéfices de la REDD+ (MEE 2011).

4. Environnement des politiques d'adaptation

4.1 Analyse de la vulnérabilité et de l'adaptation

En RCA, il existe peu de données permettant de se faire une idée précise du climat de l'ensemble du pays ou pouvant servir de base aux projections climatiques futures (Banque mondiale 2010). Les données utilisées dans les projections sont celles basées sur une analyse statistique utilisant les observations disponibles, et celles basées sur les analyses secondaires (Banque mondiale 2010). D'après la Banque mondiale (2010), la RCA a connu une augmentation moyenne de température d'environ 0,3°C par décennie, et une diminution moyenne de précipitations d'environ 19 mm/an au cours de la période de 1978 à 2009. Les projections montrent une augmentation de température de 1,5°C à 2,75°C d'ici 2080, qui pourra être accompagnée d'une légère augmentation des précipitations annuelles centrée autour d'une moyenne d'environ 5 %, ainsi que la probabilité que les précipitations deviennent plus irrégulières sur les plans de la fréquence, de la durée et de l'intensité.

L'analyse des impacts en RCA montre que ce pays sera frappé de plein fouet par les effets du changement climatique, alors même qu'il s'efforce d'assurer la sécurité et la réconciliation nationale et de vaincre la pauvreté, et de promouvoir sa croissance économique (PNUD 2009a). Le changement climatique menace d'accroître encore sa vulnérabilité, de saper les résultats de longues années d'efforts et de compromettre ses perspectives de développement (MEFCPE 2008b). Par conséquent, il devient de plus en plus difficile de pouvoir atteindre et réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'analyse de la vulnérabilité menée dans le cadre du Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) a montré que la RCA subit déjà les conséquences de l'évolution climatique dans presque tous les secteurs concernés par le développement.

La vulnérabilité de la RCA aux changements climatiques est exacerbée par les faits suivants (MEFCPE 2008b) : (1) Le pays est fortement dépendant des moyens de subsistance directement

liés au climat, aux ressources naturelles, à la location et l'organisation des terres et territoires. L'exploitation des ressources forestières demeurent la force majeure du développement économique. Ainsi, anticiper ou s'adapter aux impacts du changement climatique devient une nécessité afin de minimiser leurs conséquences aussi bien sur le bien-être humain que sur l'environnement ; (2) la pauvreté aggrave les impacts de l'évolution de l'environnement et réciproquement : en RCA, la majeure partie des catastrophes naturelles récentes ont été liées au climat, à des facteurs météorologiques et à l'eau ; (3) la capacité d'adaptation des populations est faible: les populations les plus pauvres dans les régions vulnérables aux changements climatiques, telles que la région soudano-guinéenne, ont déjà du mal à faire face aux événements météorologiques extrêmes et aux fluctuations climatiques actuelles. La fréquence et la gravité accrues des chocs climatiques finissent par porter atteinte aux capacités d'ajustement des populations dans la plupart de ces régions.

D'après le PANA RCA (2008), cinq secteurs ont été identifiés comme étant les plus vulnérables, cela, quelles que soient les régions du pays: agriculture, foresterie, ressources en eau, énergie et santé. Ceci a permis au gouvernement de prioriser son action. A cet effet, l'accent est mis sur les points suivants (MEFCPE 2008b):

- Atténuation des effets des risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire ;
- Prévention des maladies saisonnières dans les zones rurales ;
- Gestion et organisation rationnelles des ressources en eau dans les zones rurales ;
- Prévention de la dégradation des forêts et mise en œuvre d'une gestion rationnelle des ressources forestière ;
- Amélioration de la distribution électrique et désenclavement des populations par l'électrification rurale ;
- Prévention des conséquences de brusques changements climatiques sur les populations (système d'alerte précoce des inondations et de sécheresse).

4.2 Economie politique des secteurs sensibles

Les cinq secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux effets de la variabilité et du changement climatique ont été hiérarchisés par ordre d'importance de vulnérabilité. Ce sont : l'agriculture, la foresterie, les ressources en eau, la santé et l'énergie.

Agriculture : renforcement des capacités adaptatives et capitalisation des effets positifs du changement climatique.

Le secteur rural, notamment en matière d'agriculture et d'élevage, occupe une place prépondérante dans l'économie centrafricaine. Ce secteur contribue pour plus de 56 % au PIB (DSRP 2010). Il emploie plus de 92 % de la population active en milieu rural, et 40 % de travailleurs en zone urbaine (Ankogui-Mpoko 2008b). L'agriculture centrafricaine est caractérisée par la prédominance des cultures vivrières, qui assurent l'autosuffisance alimentaire et génèrent des revenus pour les ménages ruraux. Les cultures vivrières concernent une gamme variée de plantes, dont les principales sont le manioc, l'arachide, le maïs, le sorgho, les bananes plantain, les courges, le sésame et le riz. Le coton est cultivé dans le nord-ouest et le centre du pays, tandis que le café et le palmier à huile sont caractéristiques du domaine forestier du sud-ouest et du sud-est. La production des cultures de rente a subi des réductions drastiques ces dix dernières années, et continue de décliner. Le Gouvernement, dans sa politique, a mis l'accent sur l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire. L'intensification agricole, la mécanisation, la vulgarisation, le renforcement des organisations paysannes, le développement des filières et la production de biocarburant sont les stratégies prévues par le Gouvernement pour le développement du secteur agricole (DSRP 2010). Le Plan directeur agricole (PDA), élaboré en 1998 avec le concours de la Banque africaine de développement (BAD) et adopté en décembre 2000, vise à augmenter les productions sylvo-pastorales et les revenus à l'horizon 2012. Les objectifs du Gouvernement, présentés dans sa stratégie de 2007 pour l'agriculture et le développement rural, ont établi une cible de croissance annuelle moyenne du secteur de 4 % de 2005 à 2015, avec des taux de rentabilité plus élevés pour le manioc en particulier. Cela s'est mené de concert avec des investissements, en vue de mettre en production les vastes terres arables et pâturages qui sont encore disponibles (Banque mondiale 2010).

Mais de nombreux problèmes gangrèment encore le secteur agricole. Les impacts négatifs de la réforme agraire de 1970 sur les cultures vivrières, la fluctuation des prix des cultures d'exportation et la grave crise économique et financière des années 1990 à 1993 sont encore visibles dans le secteur (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), 2007). En outre, la quasi-totalité des travaux agricoles en RCA s'effectuent à l'aide de moyens rudimentaires (houe, machette, ...) qui limitent la production. D'après les travaux de la Banque mondiale (2010), depuis 2003, le pays ne dispose plus d'un centre de multiplication des semences. Rares sont les agriculteurs qui ont accès aux intrants et aux crédits agricoles. Seuls 20 % des ménages agricoles utilisent des engrais. Le mauvais réseau routier et le manque d'infrastructures fonctionnelles limitent fortement la commercialisation de la production et la distribution des cultures de base. Il est à craindre que ces faiblesses de l'agriculture centrafricaine seront amplifiées par les impacts du changement climatique. Selon le PANA RCA (2008), dans le cas d'un rehaussement de température associée à une forte diminution de la pluviométrie, le pays connaîtrait des baisses plus drastiques des rendements et de production, avec des répercussions très négatives sur la population. Alors la pauvreté pourrait s'accroître et rendre l'Etat déficitaire et dépendant de l'extérieur.

En RCA, quoique l'agriculture soit le pilier de l'économie nationale, elle constitue le premier facteur de déforestation. Depuis des années, l'objectif principal du Gouvernement est la promotion du secteur agricole. Les derniers Etats généraux de l'agriculture insistent sur sa mécanisation, afin d'augmenter les superficies cultivées et les rendements. Vu le niveau économique du pays, le Gouvernement jusque-là ne parle pas de la sédentarisation de l'agriculture (culture et élevage), qui nécessite de nouvelles techniques et de moyens financiers dont le pays ne dispose pas. Cela conduit certains acteurs à se demander comment le pays compte réellement réduire la déforestation due aux activités agricoles (élevage et culture). Par exemple, le DSRP (2007–2010) n'a pas pris en compte la protection de l'environnement notamment des forêts, mais estime que la promotion de l'agriculture est l'un des meilleurs moyens de sortir le pays de la pauvreté.

Foresterie : maîtrise des influences de la variabilité climatique sur l'agroforesterie, la dégradation et la production forestières.

Le Décret n°89 043 du 23 février 1989, établissant le Comité national chargé des questions environnementales et l'Ordonnance n° 90 003 du 09 juin 1990 sur l'intégration des préoccupations environnementales dans la planification du développement ; l'organisation en 2003 des Etats généraux des forêts qui a permis de renforcer la transparence dans l'attribution des permis forestiers et de sécuriser les recettes tirées de l'exploitation forestière ; la promulgation du Code forestier et la suppression des permis spéciaux de coupe ; la ratification des conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique, la lutte contre la désertification (etc.) sont autant d'initiatives visant à rationaliser la gestion du potentiel forestier et à garantir la durabilité du capital naturel et des écosystèmes (Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale (MEPCI 2007). Pour faire bénéficier les communautés des revenus émanant de l'exploitation forestière industrielle, le Gouvernement a mis en place un Compte d'affectation spéciale de développement forestier et touristique (CAS-DFT). Or, si aujourd'hui la RCA fait partie des pays où la gestion pérenne des forêts est la plus avancée dans la sous-région (Banque mondiale 2010), plusieurs problèmes restent à résoudre dans le secteur forestier.

Les populations locales ne sont pas totalement impliquées dans la gestion des forêts centrafricaines. Le Gouvernement ne respecte pas toujours les textes régissant la gestion forestière. Par exemple, lors des conflits militaro-politiques, l'attribution des permis d'exploitation forestière a été faite de manière arbitraire, notamment les permis spéciaux de coupe. Sur les chantiers d'exploitation, des comportements frauduleux et irresponsables sont toujours notés de la part des exploitants. Enfin, seulement la moitié du bois serait transformée en RCA, contre 70 % prévus par le Code forestier, d'où l'exploitation et la transformation illégales de bois pour le marché domestique (MEE 2011). Les impacts économiques du changement climatique sur la foresterie sont complexes et ne sont pas bien documentés en RCA. Pourtant, les activités forestières s'y résument en grande partie à l'exploitation de bois. D'après le PANA, le changement climatique pourra avoir un impact sur le reboisement et la pousse des arbres dans les forêts, ainsi que sur la qualité des nouveaux bois et la diversité des espèces. Ainsi, le Gouvernement a proposé des projets qui chercheront à cerner l'impact du changement climatique sur la forêt, y

compris de ses liens avec la dégradation forestière et la diminution de la production forestière et agroforestière (Ndjendolé et Malibangar 2009).

Ressources en eau : aménagement et gestion rationnelle des ressources en eau en zone rurale.

La RCA reçoit en moyenne 1450 mm de lame d'eau précipitée par an (Kembe 2008). Elle dispose d'un réseau hydrographique dense, avec un régime d'écoulement qui est quasiment permanent (Nguimalet 2008a). Ses ressources renouvelables internes des eaux de surface sont estimées à 141 km³/an, tandis que les ressources en eau renouvelables internes souterraines sont évaluées à 56 km³/an (MEFCPE 2008). En 2000, les prélèvements d'eau étaient estimés à 22 millions pour l'agriculture (77 %), 17 millions pour les usages domestiques (18 %) et 4 millions pour l'industrie (5 %) (DSRP 2010). L'irrigation ne faisant pas partie de la caractéristique de l'agriculture centrafricaine, la consommation de l'eau est coordonnée dans les centres urbains par la SODECA (Société centrafricaine de distribution d'eau), et dans les zones rurales par la Direction générale de l'hydraulique. Le taux d'accès à l'eau potable en 2006 est estimé en moyenne à 29,5 % en milieu urbain et 31,5 % en milieu rural, soit un taux national de 28,2 %. Ces indicateurs cachent de très grandes disparités entre les régions et les agglomérations. L'accès à l'eau potable demeure problématique en RCA, notamment dans sa rareté en saison sèche. La loi portant Code de l'eau a été adoptée en 2006 et la réforme du cadre institutionnel du secteur est en cours (PANA RCA 2008). Bien que la variation saisonnière et la variabilité climatique impactent les ressources en eau en RCA, vu la quantité d'eau disponible dans ce pays, les conséquences de ces aléas climatiques seraient très insignifiantes si le pays disposait des infrastructures de gestion et de maîtrise de l'eau. C'est à cet effet que dans le cadre du PANA, le Gouvernement prévoit de mettre en œuvre une gestion rationnelle et un aménagement adéquat des ressources en eau dans les zones rurales.

Santé : prévention des risques et lutte contre les maladies saisonnières.

La RCA est l'un des pays au monde où l'accès aux soins médicaux est des plus difficiles. Le pays dispose de 4 hôpitaux nationaux, 5 hôpitaux régionaux, 13 hôpitaux préfectoraux, 181 centres de santé et 445

postes de santé, tous publics, et 117 établissements sanitaires privés (Koko 2008). En 2004, on comptait un médecin pour 40 000 habitants. Bien que le budget santé ait atteint les 10 % du budget national, il se trouve confronté à un problème de décaissement. L'espérance de vie dans le pays était de 43 ans en 2003 (RGPH 2003). Le taux de mortalité générale était de 20 % en 2003, et celui de la mortalité maternelle reste élevé avec 1355 décès maternels sur 100 000 naissances vivantes (DSRP 2010). Selon cette même source, le taux de mortalité infantile s'élève à 132 %, avec 116 % en milieu urbain contre 141 % en milieu rural. L'insuffisance du personnel médical et paramédical, la dégradation et l'inadéquation des structures sanitaires caractérisent le secteur santé en RCA. En dehors du VIH/SIDA dont la prévalence moyenne en 2002 était de 15 %, les maladies les plus mortelles en RCA sont liées au climat (PANA RCA 2008). La partie nord du pays se trouve dans la ceinture méningitique où, à chaque saison sèche, il y a de très fortes probabilités d'épidémie de méningite à méningocoque. La rareté de l'eau pendant les saisons sèches marquées favorise la prédominance de maladies telles que la fièvre typhoïde, l'hypertension artérielle, l'infection respiratoire aiguë, la diarrhée, la rougeole (Bomba 1999). Les vecteurs du paludisme, qui tue plus que le VIH/SIDA en RCA, dépendent des conditions climatiques qui sont favorables à leur reproduction. Depuis plus d'une décennie, les pouvoirs publics ont adopté et mis en œuvre, à travers le Plan de développement sanitaire et le Plan intérimaire de la santé, une politique nationale de santé fondée sur les soins de santé primaires et l'initiative de Bamako (décentralisation et participation communautaire) (DSRP 2010). Dans ce contexte de changement climatique, il sera question de lutter contre la recrudescence des maladies saisonnières et de prévenir les risques de celles liées aux variabilités climatiques (PANA RCA 2008).

Energie : amélioration de la production électrique et désenclavement par l'électrification rurale.

La consommation énergétique de plus de 87,7 % de la population est produite par les combustibles ligneux (Nguimalet 2008b). Les combustibles fossiles, notamment le pétrole importé, ne représentent que 10,9 % de la consommation d'énergie en RCA et l'hydroélectricité, 1,4 %

(MEPCI 2007). Les besoins en combustibles ligneux sont estimés à 1,6 million de tonnes de bois à usage énergétique, et le pays produit annuellement 805 000 tonnes (FAO 2006a). Malgré la remarquable avancée des énergies modernes dans le monde, en 2003, le taux d'accès à l'électricité s'élevait en RCA à 3 % au plan national, et 10 % à Bangui contre 1 % au niveau des centres secondaires. L'accès à l'électricité est pratiquement absent en milieu rural (Nguimalet 2008b). Selon l'unique société chargée de la production, du transport, de la distribution et de la commercialisation de l'électricité sur toute l'étendue du territoire (ENERCA), la puissance électrique totale installée en RCA est de 39 MW pour une superficie de 623 000 km² et une population de plus de 4 millions d'habitants. En dépit de cette situation précaire, la RCA a d'autres défis à relever dans ce secteur, notamment celui du manque d'un cadre réglementaire, d'un système d'information énergétique, véritable outil de décision (PANA RCA 2008). Les technologies utilisées actuellement sont inadaptées et le Gouvernement ne dispose pas d'une politique nationale d'énergie (MEE 2008). En 2005, le ministère de Mines et de l'Énergie a libéralisé le secteur par une ordonnance, et s'est engagé dans sa restructuration. Le Gouvernement a aussi adopté un cadre national de politique énergétique qui valorise les énergies renouvelables, en vue de réduire la pauvreté pour la période 2005–2015. Dans ce secteur, le Gouvernement a retenu comme option finale d'adaptation aux effets du changement climatique, l'amélioration de la distribution électrique et le désenclavement des villages par l'électrification rurale (PANA RCA 2008).

En réalité, dans le contexte économique de la RCA, il est difficile de dissocier les stratégies de lutte contre les changements climatiques des programmes de développement, notamment rural. Certains projets du PANA tels que l'amélioration de la distribution électrique et le désenclavement des villages par l'électrification, la gestion rationnelle et l'aménagement des ressources en eau dans les zones rurales, sont loin d'être liés aux changements climatiques et faisaient déjà partie de la préoccupation du Gouvernement. Sur ce, le Gouvernement s'est proposé d'impliquer certaines des stratégies climat dans la seconde génération des DSRP (2011 -2013).

4.3 Événements et processus politiques liés à l'adaptation

Déjà, dans les années 1970, la RCA enregistrait des baisses très sensibles de la pluviométrie et durant la période de 1982 à 1984, elle a été victime d'une grande sécheresse. Ces événements ont poussé le Gouvernement à engager une vaste campagne de sensibilisation sur les conséquences de la déforestation et les feux de brousse utilisés comme moyen de chasser les rats. La question d'adaptation aux aléas climatiques serait apparue dans la politique nationale pendant les années 1990, avec les préparatifs relatifs à l'élaboration de la première communication initiale. Elle prend de l'ampleur à partir de la rédaction de Programme d'actions national d'adaptation (PANA) au changement climatique. Ce document a été validé publiquement et soumis en mai 2008, au Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Suite à l'acceptation du document, la RCA devient éligible au fonds des pays les moins avancés (PMA), d'un montant d'environ 4 millions \$US géré par le FEM (PNUD 2009b).

Depuis cette date, le pays s'est lancé dans un processus de mobilisation des ressources, en vue de la mise en œuvre des dix (10) projets d'adaptation proposés dans le document. Le bureau PNUD à Bangui a été choisi par le Gouvernement centrafricain comme agent d'exécution de ces fonds. En juillet 2011, la RCA a lancé la rédaction des documents projets (RDP). Avec l'assistance du bureau PNUD à Bangui et celle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le ministère de l'Environnement et de l'Écologie est entrain de préparer la mise en œuvre du projet « *Intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Secteur de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire en République Centrafricaine* », qui est la première priorité du PANA. Le FEM se propose de mettre en œuvre, au courant de l'année 2012, un projet visant à cartographier la vulnérabilité des communautés et des secteurs sensibles au changement climatique, afin de bien planifier l'exécution des projets retenus dans le PANA. Selon l'Assistant du point focal changement climatique en RCA, le non financement des projets définis dans le PANA est le véritable obstacle au processus d'adaptation en RCA.

4.4 Acteurs et réseaux impliqués

En RCA, le Gouvernement reste le principal acteur national, voire l'unique acteur dans le processus d'adaptation aux changements climatiques, avec un réseau interministériel où le chef de file est le ministère de l'Environnement et de l'Écologie. Dans un tel processus, l'implication des élus du peuple, de la société civile, des chercheurs et des communautés locales se fait au travers des consultations lors des réunions ou ateliers. Or, spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du PANA, qui reste d'ailleurs le seul et véritable document sur l'adaptation en RCA, cette méthode n'a pas permis à ces autres groupes d'acteurs d'influer sur le processus. En effet, les dernières décisions étaient prises par l'équipe nationale PANA, constituée uniquement des experts venus des ministères concernés par la question d'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, l'analyse des acteurs impliqués dans le processus d'adaptation en RCA montre une connaissance bien limitée, des décideurs politiques et des élus, des questions liées à l'adaptation aux changements climatiques. Plusieurs modes opératoires peuvent être suivis pour améliorer la sensibilisation des décideurs :

- La présentation des connaissances actuelles sur la sensibilité du territoire aux aléas climatiques, basée sur l'observation des événements passés (impacts des épisodes de sécheresse récents sur les activités agricoles et sur la gestion de l'eau ; conséquences des phénomènes climatiques extrêmes comme les inondations, les tempêtes, les incendies, etc.) ;
- La présentation d'une réflexion sur les coûts de l'inaction, inspirée des rapports nationaux sur les coûts des événements climatiques et sur l'évolution des scénarios climatiques ;
- La présentation de travaux de réflexion sur l'adaptation engagés par les communautés ;
- L'intégration de la collectivité dans un programme de recherche sur les problématiques d'adaptation à l'échelle territoriale ;
- L'organisation d'une exposition 'Grand public' sur les enjeux locaux d'adaptation au changement climatique, qui pourra créer une interrogation des citoyens sur l'action de la collectivité face au changement climatique.

Dans l'ensemble, plusieurs autres institutions nationales, régionales et internationales jouant un rôle dans l'environnement et le développement en RCA interviennent d'une manière ou d'une autre dans les processus d'adaptation (Cf. Section 3.3).

4.5 Options et politiques futures pour l'adaptation

Le PANA est le seul et véritable document qui traite directement des questions de changement climatique en RCA. Dans le cadre de l'élaboration de ce document, les principaux secteurs susceptibles d'être vulnérables face au changement climatique ont été identifiés, priorisés et hiérarchisés en utilisant l'analyse multicritère (AMC). Cette analyse a permis de prendre en compte des variables et paramètres qualitatifs, qui intègrent les informations nécessaires concernant le degré d'effets néfastes des changements climatiques (MEFCPE 2008b). Six critères de priorisation notamment ont été retenus, et ont permis de réaliser une première hiérarchisation à l'échelle des secteurs. Ces critères étaient le risque de perte de vie, le risque de perte de qualité de vie, l'évidence de l'implication des changements climatiques, la contribution à la lutte contre la pauvreté/développement durable, la faisabilité/durabilité/sécurité et le bénéfice pour l'environnement. Les scores des secteurs en fonction des critères retenus fixent définitivement les secteurs clés vulnérables aux risques climatiques. Selon le PANA, il s'agit de : (1) Agriculture et Sécurité Alimentaire ; (2) Foresterie et Agroforesterie ;

(3) Ressources en Eau ; (4) Santé ; (5) Energie ; et (6) Catastrophes naturelles (Tableau 4).

D'une manière générale, les 12 options stratégiques retenues dans le cadre de l'adaptation en RCA visent à réduire d'une part, les impacts socio-économiques de la variabilité et du changement climatique et d'autre part, cherchent à freiner la dégradation forestière tout en assurant une gestion rationnelle de ses ressources (Ndjendolé et Malibangar 2009). Dans le secteur agriculture et sécurité alimentaire, on cherchera à cerner les impacts du changement climatique sur la production agricole et la sécurité alimentaire en milieu rural, afin d'initier les stratégies d'adaptation en fonction de chaque problème décelé (MEFCPE 2008b). Dans le domaine de la santé, le Gouvernement procédera au recensement de toutes les maladies et troubles physiologiques liés à la variation climatique, afin de mettre en place une stratégie de prévention et de lutte contre la recrudescence des maladies saisonnières. Les conséquences de la variabilité climatique sur les ressources en eau, c'est-à-dire sur sa qualité, sa disponibilité dans le temps et dans l'espace, ainsi que l'influence de sa rareté sur la production agricole et l'écosystème forestier feront l'objet d'une analyse approfondie, qui permettra d'initier des meilleures options d'adaptation dans le secteur en eau. Par ailleurs, dans le secteur foresterie et agroforesterie, l'accent sera mis sur l'impact des aléas climatiques sur la dégradation des forêts, les productions forestières et agro-forestières, ainsi que sur les communautés qui dépendent du secteur forestier. Dans le domaine de

Tableau 4. Classement final des options prioritaires pour l'adaptation en RCA

N°	Type d'option	Formulation de l'option
1	Agriculture et sécurité alimentaire	Atténuation des conséquences des risques climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire
2	Santé	Prévention des maladies saisonnières en zones rurales
3	Ressources en eau	Gestion rationnelle et aménagement des ressources en eau dans les zones rurales
4	Foresterie	Prévention de la dégradation forestière et gestion rationnelle des ressources forestières
5	Energie	Amélioration de la distribution électrique et désenclavement des populations par l'électrification rurale
6	Catastrophes naturelles	Prévention des conséquences de brusques changements climatiques sur les populations (Système d'alerte précoce des inondations et sécheresse accrue)

Source : PANA RCA (2008)

l'énergie, le Gouvernement envisage l'électrification des zones rurales, un facteur clé du développement des milieux ruraux. Enfin, le Gouvernement centrafricain a pris en compte la prévention des conséquences de brusques changements climatiques sur les populations (système d'alerte précoce des inondations et de sécheresse accrue) (MEFCPE 2008b).

Pour leur mise en œuvre, les six options ont été regroupées sous trois grandes thématiques des projets, qui ont été toutes validées lors de l'atelier de la

validation du PANA. Ces activités prioritaires seront exécutées sous forme de projet de développement (Tableau 5). Pour la mise en œuvre des 10 projets inscrits dans le PANA, le bureau PNUD de la RCA pourrait envisager de faire le plaidoyer auprès des autres agences du SNU et d'autres partenaires, en vue de la mobilisation des ressources additionnelles (indépendantes de l'aide public au développement) (PNUD 2009b). Pour faire face aux nombreuses vulnérabilités sectorielles liées au changement climatique, la RCA a besoin de mobiliser environ 4 millions de dollars US/an.

Tableau 5. Activités prioritaires pour les projets d'adaptation en RCA

Thématiques des projets	Titre du Projet
Gestion intégrée et Promotion des ressources agricoles et forestières (en zones urbaines et rurales)	Projet 1. Projet de renforcement des institutions communautaires d'éco-développement (PRICED)
	Projet 2. Promotion de la foresterie urbaine et périurbaine
	Projet 3. Gestion de la végétation autochtone pour la réhabilitation d'espaces pastoraux dégradés dans la localité de BOSSEMTELE
	Projet 4. Participation communautaire pour le reboisement et la gestion forestière de la zone sud-est de l'Ombella-Mpoko
	Projet 5. Développement des cultures de variétés résistantes aux Changements Climatiques dans les régions Centre et Nord de la RCA
	Projet 6. Promotion de la carbonisation des déchets de bois issus des sociétés forestières
Gestion intégrée des ressources en Eau et Promotion de l'Hydroélectricité (en zones rurales)	Projet 7. Aménagement des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans la localité de IMOHORO.
Gestion intégrée stratégique des catastrophes naturelles (prévention de la sécurité alimentaire et des maladies saisonnières)	Projet 8. Mise en place d'un système d'Alerte précoce des Inondations et sécheresse accrue en RCA
	Projet 9. Renforcement des capacités des communautés (Collectivités) locales sur les risques des brusques changements climatiques
	Projet 10. Prévention des Maladies hydriques et autres pathologies saisonnières dans les zones rurales

Source : PANARCA (2008)

5. Risques et opportunités des processus d'adaptation et d'atténuation

Les risques et opportunités du mécanisme de lutte contre les changements climatiques sont mis en évidence au regard des principes d'efficacité, d'efficience et d'équité.

En effet, avec la plus grande transparence dans l'attribution des permis d'exploitation et d'aménagement (PEA), la gouvernance forestière s'est récemment améliorée en RCA, notamment avec les nouvelles dispositions du Code forestier (Banque mondiale 2010). Le passage en 2005 de permis temporaire d'exploitation aux permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) a permis de freiner l'exploitation anarchique et la corruption dans le secteur forestier (MEE 2011). Par ailleurs, les représentants des communes et de la société civile font désormais partie de la commission interministérielle chargée de l'évaluation des offres pour la délivrance des PEA. De même, le Gouvernement a décentralisé la fiscalité forestière, et a harmonisé ses politiques forestières nationales avec celles de la sous-région. La mise en place de ce cadre légal et réglementaire en amont du processus REDD+ par le Gouvernement centrafricain, peut contribuer à asseoir une stratégie efficace, basée sur un ensemble de moyens légaux et réglementaires éprouvés. En outre, l'implication des institutions internationales, en particulier du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds mondial pour l'environnement, du Fonds mondial pour la nature, dans la gestion et la planification des fonds et activités climats pourrait aider la RCA non seulement à mettre en place des stratégies efficaces, mais aussi d'arriver à une répartition équitable des bénéfices REDD+, au regard des efforts consentis par chaque acteur.

Cependant, l'insécurité liée à la conquête du pouvoir de l'Etat, est un facteur limitant pour l'efficacité et l'efficience. En effet, depuis 15 ans, la RCA se trouve dans une instabilité sociopolitique et militaire. Malgré le retour à l'ordre constitutionnel qui a permis l'organisation des élections présidentielle et législatives en janvier 2011, six (6) groupes des rebellions nationales et une de l'extérieur (les rebelles ougandais et tchadiens) occupent encore la moitié

du territoire centrafricain. Les régions sous contrôle des rebelles ou abritant ceux-ci seraient pénalisées pendant la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation, par défaut de sécurité. Le problème de l'insécurité doit être impérativement résolu pour la question d'efficacité.

L'influence du régime politique en place sur le choix des sites des projets pourrait aussi compromettre les résultats attendus des processus d'adaptation et d'atténuation. Dans un passé récent, dans beaucoup d'initiatives similaires, le pouvoir en place récupère la situation pour récompenser ses électeurs et sanctionner les régions hostiles au régime. Sur le plan technique et objectif, certaines initiatives risqueraient de se trouver là où elles ne devraient pas être, ou alors seules les régions favorables au régime bénéficieraient de ces initiatives. Ce qui remettrait en cause les actions du PANA et du R-PP.

Par ailleurs, on note l'absence d'un dispositif légal et réglementaire d'aménagement du territoire, et notamment, de la loi d'orientation, du schéma directeur d'aménagement, et de l'observateur de l'aménagement du territoire. Le manque de coordination inter institutionnelle de l'administration centrafricaine et la non prise en compte dans le dernier document de stratégie de réduction de la pauvreté, de la question de protection des forêts, posent un problème d'efficacité et de durabilité. Cette défaillance pourrait influencer négativement les processus d'adaptation et d'atténuation en RCA. De même, l'approche participative utilisée pendant l'élaboration du PANA et du R-PP serait difficile à reprendre lors de la mise en œuvre des projets. Si la réalisation de ces documents a été faite dans un esprit de pluridisciplinarité, c'est sans doute à cause de l'exigence des bailleurs, et de la soumission du Gouvernement afin d'obtenir les financements relatifs aux activités liées au climat.

L'administration centrafricaine, de manière générale, manque des cadres qualifiés dans presque tous les domaines, plus encore dans le domaine du changement climatique. Aucun programme de formation professionnelle en RCA ne prend en

compte la question du changement climatique. Le pays, présentement, sollicite l'expertise de l'extérieur pour étudier la résolution de ses problèmes climatiques. Les acteurs impliqués sur le plan national n'ont qu'une approche politique du processus. Comme l'a fait remarquer Dkamela (2011) au Cameroun, la question des capacités est déterminante, elle appelle beaucoup d'investissements dont l'opportunité, pour des raisons d'efficience, doit être sérieusement évaluée. Il est urgent de renforcer les capacités des cadres centrafricains dans le domaine du changement climatique.

L'efficacité et l'efficience dans le processus dépendront également de l'implication effective de la société

civile et des communautés locales dans le mécanisme d'adaptation et d'atténuation. A l'heure actuelle dans le mécanisme, ces acteurs, jouent le rôle d'opposition dans un régime démocratique, ce qui tend à retarder l'avancée des processus.

Enfin, l'efficacité et l'équité dans le mécanisme proviendront de la lutte effective contre la corruption dans le secteur forestier à tous les niveaux du système, tout comme de la transparence dans la gestion des fonds alloués aux activités et de la révision du mode de partage des bénéfices REDD+ comme l'a suggéré la société civile centrafricaine.

6. Potentiels pour des synergies entre l'adaptation et l'atténuation

En RCA, la relation entre les forêts et le changement climatique a reçu une attention scientifique et politique particulière durant la dernière décennie.

Cependant, les discussions sont focalisées principalement sur l'atténuation et les questions qui s'y rapportent, avec très peu d'intérêt manifesté sur les questions d'adaptation. Or, l'analyse des impacts des changements climatiques en RCA montre que ce pays subit les conséquences de l'évolution climatique, dans presque tous les secteurs concernés par le développement. Sur l'écosystème forestier, la synthèse des études de vulnérabilité montre que presque tous les paysages forestiers de la RCA subissent les effets des variabilités et des changements climatiques. Les conséquences de cette situation sont d'autant plus graves qu'elles concernent des populations dont la survie dépend principalement de l'exploitation des ressources naturelles. Par ailleurs, comme dans de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne, les changements climatiques en RCA viennent s'ajouter à toute une série d'autres problèmes, pour certains plus urgents. En effet, le morcellement forestier, la disparition d'habitats et leurs conséquences pour les espèces de la flore et de la faune sauvages s'avèrent déjà suffisamment difficiles à maîtriser. Des pratiques inadaptées d'utilisation des terres ont conduit à une augmentation du déboisement et de la dégradation des forêts, à l'érosion des sols, à l'inondation des terres basses, ainsi qu'à la destruction des bassins hydrographiques. Il est très probable que des pertes supplémentaires en matière de biodiversité, même faibles, pourraient entraîner des modifications considérables des biens et services écosystémiques.

Cependant, en RCA, jusqu'à un passé récent, les politiques abordaient l'atténuation et l'adaptation de manière distincte pour plusieurs raisons:

- Sur le plan spatial, une réduction locale de l'émission de gaz à effet de serre a un effet global. Au contraire, l'adaptation reste locale. Lorsque la vulnérabilité d'une société est réduite, les bénéficiaires sont les membres de la communauté qui a bénéficié des mesures prises.
- Sur le plan temporel, réduire les gaz à effet de serre aura un effet à long terme à cause de l'inertie du système climatique. Par contre, une

bonne adaptation peut efficacement se faire par la réduction de la vulnérabilité sociale à court terme.

- En termes d'urgence ressentie ou de légitimité politique, l'adaptation devrait avoir plus de priorité car elle traite des problèmes actuels et locaux. L'atténuation est plus difficile à justifier. S'il n'y avait pas de marchés carbone ou d'accords internationaux pour réduire les émissions, peu de particuliers ou d'organisations s'impliqueraient dans l'atténuation.
- Alors que l'atténuation consiste à limiter les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, l'adaptation quant à elle consiste à réduire les impacts sur la société et les écosystèmes. Ainsi, l'atténuation travaille en « amont » à la source du problème. Elle est particulièrement pertinente pour certains secteurs, comme l'énergie ou les transports. Par contre, l'adaptation travaille en « aval » pour essayer d'adapter la société et les écosystèmes aux nouvelles conditions climatiques. L'adaptation est particulièrement pertinente pour certains secteurs comme l'agriculture, l'eau ou la santé.

De nos jours, il y a un intérêt croissant des scientifiques et des politiques pour les synergies entre ces deux approches, dans le but de rechercher des solutions "gagnant-gagnant" qui profiteraient à la fois à l'adaptation et à l'atténuation. Elles sont donc complémentaires et doivent être toutes deux mises en œuvre à plusieurs échelles, de l'international au local pour mettre en évidence les conflits et synergies. Si tant est que l'adaptation est nécessaire, spécialement dans les pays pauvres comme la RCA, il demeure qu'elle ne pourra pas régler tous les problèmes ; il faut aussi limiter le changement climatique par l'atténuation.

En RCA comme dans les autres pays de l'Afrique centrale, il existe des possibilités de synergies qui ne mettent pas en cause les autres dimensions du développement durable. Le secteur forêt en l'occurrence constitue un exemple pertinent. En fait, les forêts jouent un rôle particulier dans les réponses au changement climatique, car elles sont l'un des

rare secteurs concernés à la fois par l'atténuation et l'adaptation :

- Pour l'atténuation, les forêts jouent un rôle important car elles séquestrent du carbone. C'est un des services écosystémiques qu'elles fournissent à la planète. Conserver les forêts (c'est-à-dire réduire la déforestation) ou planter de nouvelles forêts contribue à réduire le changement climatique. En termes de politiques, ce rôle a été reconnu par exemple par le Mécanisme de Développement Propre pour les boisements et reboisements. La déforestation évitée est en cours de discussion au niveau international, dans le cadre de la REDD (Réduction des Emissions de la Déforestation et Dégradation forestière). En RCA, le pays s'est fortement impliqué, et a même déjà développé son document R-PP.
- Pour l'adaptation, selon la revue Stern (2006), l'adaptation est la seule réponse disponible pour les impacts qui se produiront pendant les décennies suivantes, avant que les mesures d'atténuation puissent avoir un effet. Les forêts y jouent un rôle, car elles fournissent des services écosystémiques locaux qui contribuent à réduire la vulnérabilité de la société. En RCA, les biens et services provenant des écosystèmes forestiers sont vitaux pour plus de 80 % des populations locales, et sont donc d'une importance capitale pour la réduction de la pauvreté, tout en contribuant de manière significative au développement national. Ces biens et services provenant des écosystèmes forestiers, en plus d'autres activités tributaires du climat telles que l'agriculture, la forêt, la pêche, l'élevage et la cueillette, contribuent également à une proportion significative (~75 %) au PIB du pays. Ils mettent ainsi l'accent sur la fragilité du développement national face aux incertitudes du climat, et sur l'imprévisibilité de mettre en application avec succès, des programmes de développement économique et national durable. Malheureusement, la contribution de la forêt aux moyens de subsistance locaux reste insuffisamment prise en compte dans les programmes de développement national du pays. Pareillement, la contribution potentielle de la forêt à l'adaptation au changement climatique n'est pas non plus bien comprise, ainsi que l'illustre la communication initiale à la CCNUCC et le PANA. Le grand défi est alors de développer des stratégies d'adaptation de survie aux impacts du changement climatique sur les forêts, sans toutefois compromettre l'intégrité de ces dernières. Ceci, dans le but d'assurer l'approvisionnement continu des biens et services de l'écosystème, essentiels aux moyens de survie des ménages dans le pays. Par exemple, la régulation de l'eau ou la production de produits forestiers non ligneux réduisent la vulnérabilité locale. Ces services devraient être pris en compte dans l'adaptation.
- Des projets d'atténuation (REDD) peuvent faciliter l'adaptation des communautés locales au changement climatique, en fournissant des opportunités de diversification, en finançant des infrastructures de services sociaux, et en partageant les bénéfices équitablement. Mais des conflits possibles peuvent apparaître à l'instar de l'expropriation, de la dépendance locale vis-à-vis de financement extérieurs, du mauvais usage des paiements et de la création de conflits sociaux internes.
- Des projets d'adaptation peuvent bénéficier à l'atténuation, car un projet d'adaptation basé sur les écosystèmes peut bénéficier des financements carbone:
 - Projets « Forêts pour l'adaptation » : Ex.: conserver les forêts pour l'eau ;
 - Projets « Adaptation pour les Forêts » : Ex.: gérer les feux ou les maladies des forêts.
- Des mesures visant à restreindre le déboisement et la perte d'habitat naturel peuvent avoir des retombées non négligeables en ce qui concerne la biodiversité et la préservation des sols et des ressources en eau, et peuvent être mises en œuvre d'une manière socialement et économiquement viable. Par exemple, le boisement et les plantations à vocation bioénergétique peuvent permettre de réhabiliter des terres dégradées, de ralentir les eaux de ruissellement, de retenir le carbone des sols et de profiter à l'économie rurale. Toutefois, si elles sont mises en œuvre d'une manière inadéquate, ces stratégies peuvent aussi concurrencer la production alimentaire et menacer la biodiversité.
- Les politiques d'ordre macroéconomique, les politiques agricoles, les prêts bancaires multilatéraux de développement, la sécurité énergétique ou la préservation des forêts, par exemple, sont autant de facteurs aptes à réduire considérablement les émissions et accroître la capacité d'adaptation des populations, bien qu'ils soient souvent considérés comme n'ayant aucun rapport avec les politiques climatiques.

7. Conclusion

Les processus nationaux de lutte contre les causes et les impacts de la variabilité et du changement climatique en République centrafricaine sont inscrits dans les politiques internationales visant la réduction des conséquences du changement climatique.

Pilotés par le Gouvernement à travers le ministère de l'Environnement et de l'Ecologie, ces deux processus sont en cours. Celui de l'adaptation attend les financements pour la mise en œuvre de dix (10) projets retenus dans le PANA, alors que le R-PP a été validé par la Banque mondiale.

Cependant, quoique la RCA reconnaisse l'ampleur des impacts des changements climatiques, sa priorité est pour le moment la lutte contre l'insécurité, la bonne gouvernance et l'Etat de droit comme étant les piliers de la lutte contre la pauvreté. La lutte contre les changements climatiques apparaîtrait en RCA comme une contrainte internationale. Elle transparaît comme une préoccupation des institutions internationales dont le Gouvernement centrafricain serait « l'exécuteur ». C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé dans la préface de la Communication Nationale, l'ancien Premier ministre Martin ZIGUELE, en ces termes : « *Je suis sûr qu'avec le concours de tous, la Communauté Internationale s'en sortira, sans nul doute, avec un meilleur dispositif de préservation de notre planète, pour le bonheur de nos civilisations actuelles et les générations futures* ». De même, l'extrait du discours du Premier ministre actuel Faustin Archange TOUADERA, en est une autre illustration : « *Mon pays est engagé dans le combat mondial contre les changements climatiques, comme le témoigne la ratification de plusieurs instruments internationaux relatifs au climat...* ».

En plus, par rapport à la mise en œuvre des projets d'adaptation du PANA, la contribution financière du Gouvernement ne dépassera pas 4 % du budget total d'environ 5 millions de USD. Considérant la part de contribution du Gouvernement, l'on se demande si les programmes climats en RCA émanent d'une volonté politique nationale ou d'une exigence

des institutions internationales. Cette constatation est un « *danger pour le processus au cas où l'assistance internationale prendra fin, car cet accompagnement n'est pas indéfini sur le plan technique et financier* ».

Nombreux sont aussi les acteurs qui se demandent comment le pays est passé de l'adaptation à la mitigation puisque c'est cette dernière qui est le plus souvent médiatisée. L'adaptation est même confondue avec la lutte contre la déforestation. L'adaptation aux effets du changement climatique, même dans les médias, a été toujours confondue avec la sensibilisation sur la déforestation. Par ailleurs, le mécanisme d'atténuation reste l'apanage des experts du Gouvernement et très peu des acteurs de la société civile centrafricaine impliqués dans le processus. Beaucoup des Centrafricains ignorent même la signification du sigle REDD+. Lors d'un atelier organisé à Bangui par le projet COFCCA, pendant une pause détente, le modérateur de la journée a proposé des jeux parmi lesquels celui de demander à dix participants choisis au hasard de définir le sigle REDD+. Aucun d'entre eux n'a donné la bonne réponse. Ce qui revient à dire que le contenu même de cette politique demeure un « mystère pour les Centrafricains » comme l'a souligné Dr Felix Ngana, enseignant chercheur à l'Université de Bangui. D'autres acteurs expliquent cette incompréhension par les difficultés linguistiques. La RCA a une langue nationale, le Sango, parlée sur toute l'étendue de son territoire et devenue la seconde langue officielle du pays après le français, peu parlé. Or, il est souvent difficile aux experts et aux journalistes de trouver des vocables en Sango, pouvant clairement expliquer les concepts de vulnérabilité, d'adaptation, de mitigation etc. « *Cette insuffisance linguistique fait que les débats reviennent toujours sur la déforestation, phénomène facile à expliquer en Sango* ». Ainsi, la plupart des personnes interrogées pensent que les politiques liées aux changements climatiques resteront méconnues des Centrafricains comme les autres programmes et plans de développement.

8. Bibliographie

- Agence Centrafrique Presse (ACAP) 2012 Synthèse de l'interview du Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie sur l'avancée du mécanisme REDD+ en République Centrafricaine. N° 06/06/2012 www.acap.cf.info/.
- Ankogui-Mpoko, G.F. 2008a Les secteurs d'activités économiques : exploitation minière. In Atlas de la République Centrafricaine Editions Enfance et Paix. Kinshasa 10, République Démocratique du Congo : 101–108.
- Ankogui-Mpoko, G.F. 2008b Le secteur Agricole. In Atlas de la République Centrafricaine Editions Enfance et Paix. Kinshasa 10, République Démocratique du Congo : 99–101.
- Banque mondiale, 2010 République Centrafricaine : Analyse Environnementale de Pays : Gestion environnementale pour une croissance durable. Novembre 2010. Rapport principal, Washington, D.C, USA.
- Beina, D. 2000 Identification et hiérarchisation des pressions humaines et analyse de la durabilité des systèmes d'exploitation sur la biodiversité terrestre et des causes principales des pressions par région naturelle. Rapport de consultation Bangui République Centrafricaine.
- Billand, A. 2009 Les forêts de la République Centrafricaine en 2008. In : Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC). *Les forêts du Bassin du Congo Etat des forêts, 2008*. Office des publications de l'Union européenne, 88–100.
- Bomba, J.C. 1999 Rythmes climatiques et rythmes pathologiques en Centrafrique. *Thèse de doctorat de Géographie, option climatologie, Université de Bourgogne*, 186 p.
- Boulvert, Y. 1996 Etude géomorphologique de la République Centrafricaine, carte au 1/1.000.000 en deux feuilles (Ouest et Est). Ed. ORSTOM, Collection Notice explicative, 110, Paris, 258p.
- Catinot, R. 1997 Aménagement des forêts denses tropicales humides ed. Scytale-Paris.
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) 2006a Background paper – Impacts, vulnerability and adaptation to climate change in Latin America. Secrétariat de la CCNUCC, Bonn, Allemagne.
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) 2006b United Nations Framework Convention on Climate Change: Handbook. Secrétariat de la CCNUCC, Bonn, Allemagne. <http://unfccc.int/resource/docs/ublications/handbook.pdf>.
- Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CECI) 2004 Schéma directeur de gestion intégrée des ressources naturelles du massif forestier de Bangassou. Rapport pour le Projet PNUD-FEM CAF/95/G31. Bangui République Centrafricaine.
- DJangala, P.M. 1997 La chasse commerciale dans le sud de l'aire d'intervention du projet ECAFAC-RCA: Ngotto, Rapport de consultation Bangui République Centrafricaine.
- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Première génération (2008–2010) Rapport final, Bangui République Centrafricaine.
- Duveiller, G., Defourny, P., Desclée, B., Mayaux, P. 2008. Deforestation in Central Africa: Estimates at regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically distributed Landsat extracts. *RemoteSensing of Environment* 112 (5) : 1969–1981.
- Food and Agriculture Organization (FAO) 1976 et 1987 *Annuaire des produits forestiers* Rome, Italie.
- Food and Agriculture Organization (FAO) 2006a Gestion des ressources naturelles fournissant les produits forestiers non ligneux alimentaires en Afrique Centrale PROJET GCP/RAF/398/GER, document de travail n°5. Rome, Italie.
- Food and Agriculture Organization (FAO) 2006b Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique central à travers la gestion durable des PFNL. Rapport, Rome, Italie.
- Fargeot, C. et Dieval, S. 2000 La consommation de gibier à Bangui, quelques données économiques et biologiques, *Canopée* n°18, ECOFAC, Bulletin sur l'Environnement en Afrique Centrale.
- Gonda, F. 2008 Application de la télédétection à l'étude de la végétation de Bossongo. Mémoire de Master. Université de Bangui, Faculté des

- Lettres et Sciences Humaines. Département de Géographie, 113p.
- Gouvernement de la République Centrafricaine, Juin, 1990, Loi 90/003 du 9 juin 1990 portant code forestier centrafricain, promulguée en remplacement de l'ancien code forestier de 1962 (Loi n°62/273 du 5 février 1962).
- Kembe, M. 2008 Le climat. In : Atlas de la République Centrafricaine. Editions Enfance et Paix. Kinshasa 10, République Démocratique du Congo : 23–29.
- Koko, M. 2008 Végétations et sols de la République Centrafricaine. In : Atlas de la République Centrafricaine Editions Enfance et Paix. Kinshasa 10, République Démocratique du Congo 30–35.
- Koyo 1998 Développement durable des forêts d'Afrique Centrale d'ici l'an 2010 : Approche stratégique. Institut de développement de la Banque mondiale.
- Madou, E. 2008 Apport de la télédétection dans l'Aménagement forestier ; Cas de la forêt de Botambi dans la sous préfecture de Bimbo. Mémoire de Master. Université de Bangui, Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Département de Géographie, 78p.
- Marien, J.N. 2009 Forêts périurbaines et bois énergie : Quels enjeux pour l'Afrique centrale. In : Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC). *Les forêts du bassin du Congo Etat des forêts, 2008*. Office des publications de l'Union européenne, 2009. 217–230.
- Mayaux, P., Bartholome, E., Fritz, S. et Belward, A. 2004 A new land-cover map of Africa for the year 2000. *Journal of Biogeography* 31: 861–877.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural 2007 Etats généraux de l'agriculture, et du développement rural de la République Centrafricaine. Rapport, Bangui République Centrafricaine.
- Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de l'Economie Sociale 2000 Stratégie Nationale pour la conservation de la biodiversité biologique en République Centrafricaine. Projet CAF/96/G-31 SNPA-DB.
- Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie (MEE) 2011 Proposition de préparation à la readiness (R-PP), version d'août 2011. Bangui, République Centrafricaine.
- Ministère des eaux, forêts, chasse, pêche chargé de l'Environnement (MEFCPE) 2000–2008. Annuaire statistique du secteur forestier et cynégétique centrafricain, Service de statistiques, Centre de Données forestières, Bangui, République centrafricaine.
- Ministère des eaux, forêts, chasse, pêche chargé de l'Environnement (MEFCPE) 2003 Communication Nationale Initiale, à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) document final, Bangui République Centrafricaine.
- Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche chargé de l'environnement (MEFCPE) 2007. Comptes rendus des travaux de la Commission ministérielle d'attribution de secteurs et domaines de chasse, de quotas d'abattage des animaux et d'agrément des guides, aspirants-guides et de guides provisoires, Réunion à Bangui du 31 juillet au 1^{er} août 2007, Bangui, République centrafricaine.
- Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche chargé de l'environnement (MEFCPE) 2008a Rapport des enquêtes de terrain relatives aux consultations des communautés locales sur l'impact de la mise en œuvre du PANA.
- Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche chargé de l'environnement (MEFCPE) 2008b Programme d'Action Nationale d'Adaptation.
- Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche chargé de l'environnement (MEFCPE) 2008c Note de présentation, Comité de Pilotage, Bangui, République centrafricaine.
- Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche chargé de l'Environnement (MEFCPE) 2009 Annuaire statistique du secteur forestier et cynégétique centrafricain, Service de statistiques, Centre de Données forestières, Bangui, République centrafricaine.
- Ministère de l'économie du plan et de la coopération internationale (MEPCI) 2007 Document de stratégie de réduction de la pauvreté, 2008–2010. Bangui, République Centrafricaine.
- Mokpiedi, D. 2009 Etude de l'occupation du sol des zones forestières du sud et de l'ouest de la ville de Bangui : le massif forestier du Permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) 187 en 1984 et 2008. Mémoire de Master. Université de Bangui, Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Département de Géographie, 153p.
- Ndjendole, S. et Malibangar, A. 2009 Intégration du PANA dans le DSRP : Harmonisation et mise en œuvre des objectifs communs de lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique de la RCA. Rapport de consultation Bangui République Centrafricaine.

- N'gasse, G. 2003 Contribution des chenilles/larves comestibles à la réduction de l'insécurité alimentaire en République Centrafricaine. Rapport de Consultation, FAO. Rome, Italie.
- Nguimalet, C-R. 2008a Le relief centrafricain. In : Atlas de la République Centrafricaine. Editions Enfance et Paix. Kinshasa 10, République Démocratique du Congo : 19–29.
- Nguimalet, C-R. 2008b L'hydrographie. In : Atlas de la République Centrafricaine. Editions Enfance et Paix. Kinshasa 10, République Démocratique du Congo : 36–41.
- Ouessebanga, A.M. 2006 Etude par Télédétection et Système d'Information Géographique de l'extension de la ville de Bangui et de son influence sur le paysage périurbain. Thèse de Doctorat ; Université Paris Diderot-Paris, 251p.
- Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) 2008 Bulletin d'information n°2/08 Plan d'Action National d'Adaptation –RCA 2008, Rapport final, Bangui, République Centrafricaine.
- Programme d'aménagement des ressources naturelles (PARN) 1998: Inventaire des forêts du Sud-ouest centrafricain. Rapport de travail, Bangui République Centrafricaine.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 2008 Autoévaluation des besoins au renforcement des capacités de gestion de l'environnement national et mondial : République centrafricaine, Rapport, Bangui République Centrafricaine.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 2009a La République centrafricaine et le défi du changement climatique : Frein ou stimulant au développement, Rapport, Bangui République Centrafricaine.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 2009b La République centrafricaine et le défi du changement climatique : Note d'orientation, Rapport, Bangui République Centrafricaine.
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2003 (RGPH). Rapport synthétique, Bangui République Centrafricaine
- Roulet, P.A., Mamang, J.B., Ndallot, J., Lambert-Ndomba, D. et Nakoe, P. 2008 Le Tourisme Cynégétique en République Centrafricaine. État des Lieux 2008, Bilan et Recommandations. MEFCPE, 100 p. + annexes.
- World Resource Institute (WRI) et Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche (MEFCP) 2010 Atlas forestier interactif de la République centrafricaine. Version 1.0. Document de synthèse. Washington, D.C.: World Resource Institute.

Les documents de travail du CIFOR contiennent des résultats préliminaires ou anticipés concernant d'importantes questions sur les forêts tropicales qui nécessitent d'être publiées à l'avance. Ces documents sont produits pour informer et inciter la discussion. Leur contenu a été révisé à l'interne, mais n'a pas subi la procédure d'examen par les pairs.

Les pays du Bassin du Congo ont tous exprimé leur intérêt pour les mécanismes de réduction des émissions de dioxyde de carbone issues de la déforestation et la dégradation des forêts, mécanismes participant à l'atténuation du changement climatique. Par ailleurs, ces pays sont considérés parmi les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. En réponse, certains ont développé des programmes d'action nationale d'adaptation. Le présent document s'inscrit dans une série de 5 rapports nationaux sur les profils de différents pays du Bassin du Congo vis-à-vis de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique. Il a été réalisé dans le cadre du projet COBAM (Changement Climatique et Forêts dans le Bassin du Congo : Synergies entre l'Adaptation et l'Atténuation), lancé en 2010 par le CIFOR.

Ce rapport analyse la place relative accordée à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans le secteur forestier en République centrafricaine à travers une description des politiques actuelles, des acteurs impliqués et des processus politiques en cours. Il apporte ainsi aux preneurs de décisions des informations et analyses pouvant les aider à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des projets d'adaptation au changement climatique d'une part, de réduction des émissions de carbone dans les forêts, avec des impacts équitables et des co-bénéfices sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des services écosystémiques autres que le carbone ainsi que la protection des modes d'existence et des droits locaux d'autre part. Le rapport conclut sur l'évaluation des potentiels pour des synergies entre les deux processus d'adaptation et d'atténuation jusqu'alors développés de manière séparée.

Cette recherche a été menée par CIFOR dans le cadre du programme de recherche du CGIAR intitulé « Les forêts, les arbres et l'agroforesterie : des moyens de subsistance, des paysages et de la gouvernance ». Ce programme vise à améliorer la gestion et l'utilisation des forêts, de l'agroforesterie et des ressources génétiques forestières à l'échelle du paysage, des forêts aux exploitations agricoles. CIFOR dirige ce programme collaboratif en partenariat avec Biodiversity International, le Centre international d'agriculture tropicale et le World Agroforestry Centre.

cifor.org/cobam

blog.cifor.org



Center for International Forestry Research

CIFOR défend le bien-être humain, la conservation de l'environnement et l'équité en menant une recherche pour éclairer les politiques et les pratiques qui affectent les forêts dans les pays en développement. CIFOR est un centre de recherche du Consortium du CGIAR. Le siège du CIFOR est situé à Bogor, en Indonésie. CIFOR a également des bureaux en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

